



8 rue des métiers
28190 Courville-sur-Eure
02 37 23 32 63
accueil@sirtom-courville.fr
www.sirtom-courville.fr



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE GESTION ET DE PREVENTION DES DECHETS

Année 2025

(décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

22 JUIN 2026

BUREAU COURRIER

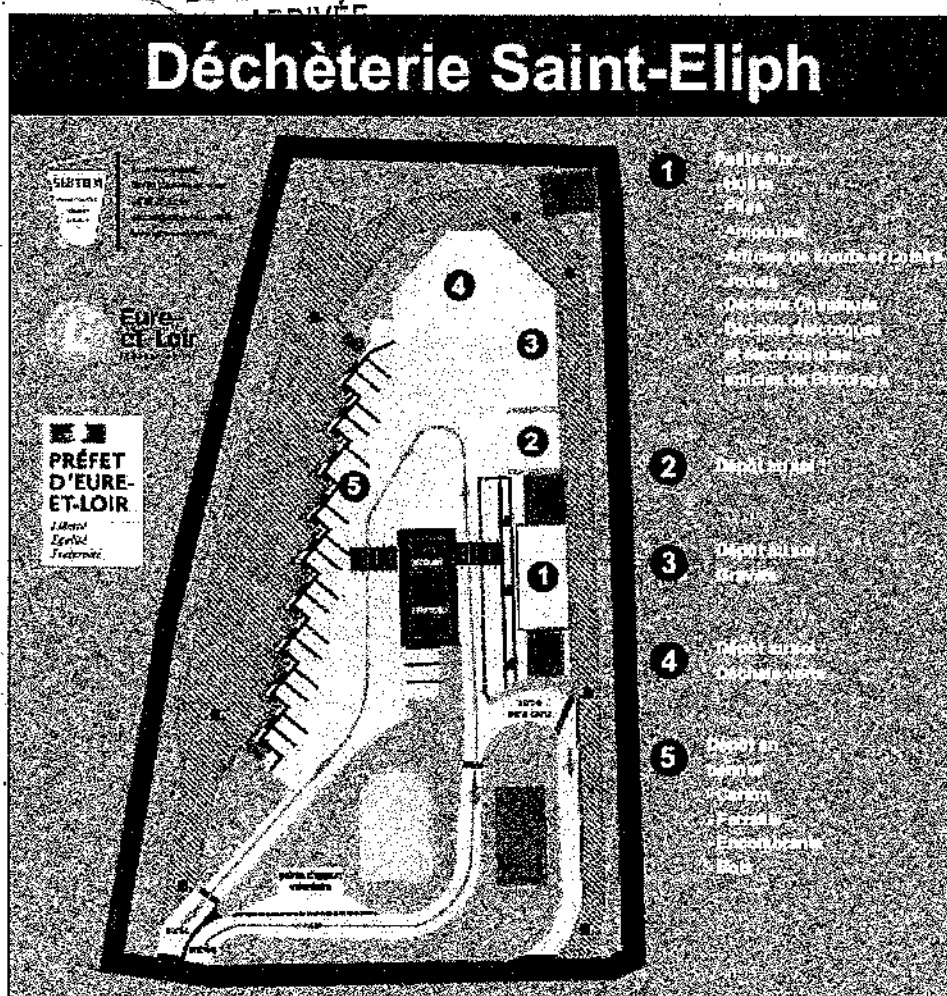


Table des matières

ORGANISATION DU SERVICE	3
1.1. Territoire desservi	3
1.2. Collecte des déchets provenant des ménages.....	4
1.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	4
1.4. Marché publique de gestion des déchets.....	5
1.5. Modalités de Traitement des déchets	5
1.6. Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets pris en charge par le SIRTOM.....	6
INDICATEURS TECHNIQUES	8
2.1. Evolution globale des quantités de déchets collectés	8
2.1.1. Evolution des quantités collectées (tonnes).....	8
2.1.2. Evolution des quantités collectées (ratios en kg/hab/an)	9
2.2. La collecte en porte à porte.....	10
2.3. Les collectes en apports volontaires	14
2.4. Les Biodéchets.....	16
2.5. Les déchèteries.....	17
2.6. Collecte de l'amiante	26
2.7. La Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	26
2.8. La communication	27
INDICATEURS FINANCIERS	28
3.1. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement	28
3.2. Coût du service selon la méthode Comptacoût:.....	29
INDICATEURS DE LA PREVENTION DES DECHETS	31
4.1. Actions menées en faveur de la prévention des déchets	31
4.2. Performance de réduction des déchets	32

Les dispositions du règlement de collecte s'imposent à tous les utilisateurs du service public de gestion des déchets.

1.1. Territoire desservi

En 2018 : Intégration des communes de Rohaire, La Chapelle Fortin, les Ressuintes, la Ferté Vidame, Lamblore Morvilliers, la Puisaye et Boissy les Perche suite à la création de la Communauté de communes des Forêts du Perche.



1.2. Collecte des déchets provenant des ménages.

- **Nombre d'habitants desservis : 29312 (Chiffres Base INSEE 2023)**

- **Fréquence des collectes :**

Fréquence des collectes en porte-à-porte en :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères sur l'ensemble des communes
- Une collecte en porte à porte une semaine sur deux des déchets ménagers recyclables (emballages ménagers en extension des consignes de tri et papiers/graphiques en mélange) sur l'ensemble des communes
- Deux collectes hebdomadaires en porte à porte des ordures ménagères pour les collèges, les cantines scolaires, les maisons de retraite, les immeubles HLM, les campings, les centres de loisirs avec hébergement (gros producteurs).
- Une collecte hebdomadaire des déchets ménagers recyclables pour les gros producteurs

La collecte du verre (sur 99 éco-points) est réalisée en apport volontaire.

- **Collectes séparatives proposées**

La collecte séparée des déchets ménagers recyclables a débuté en avril 2000 avec le ramassage des emballages ménagers en porte-à-porte dans les villes centres et la mise en place de points d'apports volontaires (verre, emballages ménagers et journaux/magazines) sur les autres communes.

La collecte sélective des Emballages Ménagers en porte à porte en camion bi-compartmenté a été généralisée sur l'ensemble du SIRTOM depuis le 01 Juin 2006.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022 les emballages ménagers sont collectés en mélange avec les papiers/graphique. L'ensemble du territoire est passé aux consignes de tri en extension depuis le 1^{er} Janvier 2022.

- **Nombre et localisation des déchèteries; types de déchets acceptés.**

Quatre déchèteries gérées par le SIRTOM sont en service (sur les communes de Courville-sur-Eure, Senonches, Saint Eliph et Lamblore) et desservent l'ensemble des communes du SIRTOM.

Les habitants de Saint Luperce ont accès à la déchèterie de Saint Aubin des Bois par le biais d'une convention d'apports signée avec Chartres Métropole. Les données issues de cette convention ne sont pas connues au moment de la réalisation du rapport annuel.

Les matériaux acceptés en déchèteries sont les suivants : métaux, encombrants, cartons, textiles et linge de maison, bois, gravats, végétaux, huiles minérales et végétales, batteries, Déchets Diffus Spécifiques (DDS), Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE), Cartouches d'Encre, DASRI, piles, ampoules, capsules Nespresso, radiographies, plâtre, menuiseries vitrées, objets de la maison, article de bricolage et jardinage...

Les déchèteries sont ouvertes gratuitement à toutes les personnes résidant sur le périmètre du syndicat jusqu'à 2 m³ par jour pour les végétaux et 1 m³ par jour pour les autres matériaux.

- **Types de collecte des encombrants et paramètres afférents**

Aucune collecte des encombrants en porte à porte n'est organisée par le syndicat. Ce type de déchet est à déposer en déchèterie.

1.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants payant une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, bénéficient d'un ramassage hebdomadaire en porte à porte. Le volume collecté doit être inférieur ou égal à 1 320 litres par semaine.

En ce qui concerne les producteurs de plus de 1 320 litres par semaine (camping et établissements médicalisés) une redevance spéciale est mise en place.

Les apports des professionnels en déchèteries sont facturés en fonctions des volumes (ou poids) par type de déchet.

Les déchets des industriels ne sont collectés ni en porte à porte ni en déchèterie.

1.4. Marché public de gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

Marché avec la société SEPUR de Lucé (28) depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance du marché : 31/12/2026)

Traitement des ordures ménagères :

Convention de coopération pour le traitement des O.M. au centre de valorisation énergétique CMTV de Mainvilliers (28) (échéance convention : 31/12/2039)

Tri des déchets ménagers recyclables (emballages en extension et papiers en mélange):

Marché avec VEOLIA Propreté au centre de tri TRISALID à SARAN (45) depuis le 01/01/2022 (échéance marché : 31/12/2025)

Collecte des points d'apports volontaires :

Marché avec la société MINERIS depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance du marché : 31/12/2025)

Traitement des déchets végétaux :

Marché avec la société VEOLIA Propreté au Thieulin (28), depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance du marché : 31/12/2026)

Exploitation des déchèteries (Enlèvement, transport et traitement des déchets) :

Marché avec la société PAPREC depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance du marché : 31/12/2026)

Gestion des déchets diffus spécifiques :

Marché avec la société TRIADIS depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance le 31/12/2026)

Depuis le 06/11/2013, le SIRTOM a contractualisé avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte d'une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages.

Les filières liées à la responsabilité élargie du producteur.

Une partie des déchets du SIRTOM sont gérés par les éco-organisme issus des filières REP (responsabilité élargie du producteur). Ces filières sont financées via les contributions des consommateurs afin de financer l'élimination d'un produit dès son acquisition (c'est le cas pour les emballages ménagers, les papiers, le verre, les déchets d'ameublement, les appareils électrique et électronique, les pneus....)

En 2025, 4 789,48 t ont été collectées dans le cadre des filières REP, soit 28 % des tonnages pris en charge par le SIRTOM, entraînant un soutien global des éco-organismes de 688 138,74€.

La Loi AGECE de 2020 renforce le principe pollueur-payeur avec le développement de nouvelles filières REP dans les années à venir.

1.5. Modalités de Traitement des déchets

Les déchets des collectes en porte à porte et en apports volontaires

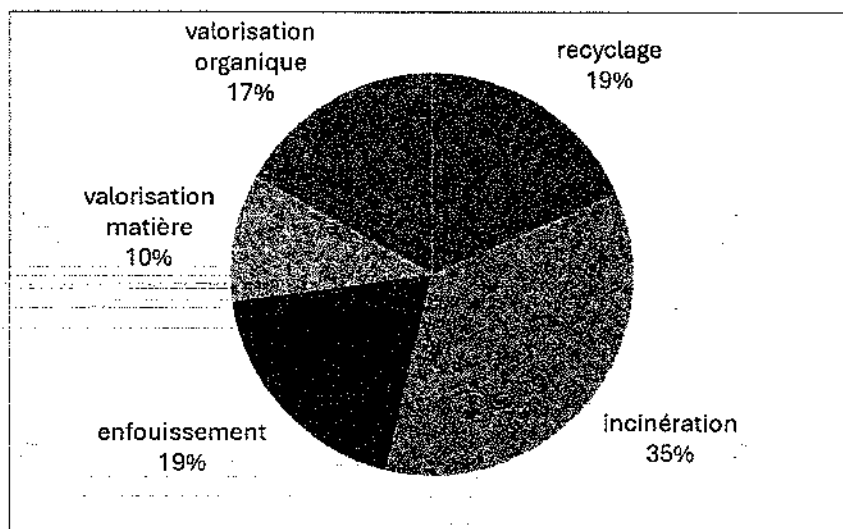
- Les déchets ménagers recyclables hors verre (emballages ménagers en extension mélangés avec les papiers) sont triés au centre de tri TRISALID (SARAN) par Veolia Propreté, après un transfert à Mainvilliers (28). Les emballages triés sont ensuite envoyés vers les différentes filières de recyclage.
- Le verre est recyclé par Saint Gobain après un transfert par la régie CMTV à Mainvilliers (28) ;
- Les ordures ménagères résiduelles sont traitées et valorisées à l'unité de valorisation énergétique CMTV à Mainvilliers (28) (performance énergétique > 0.6)
- Les textiles sont triés à Favières par le Relais puis valorisés en réemploi ou recyclage (chiffons, matériaux acoustiques ou isolants)

Les déchets des déchèteries

- les cartons et les métaux sont recyclés par PAPREC,

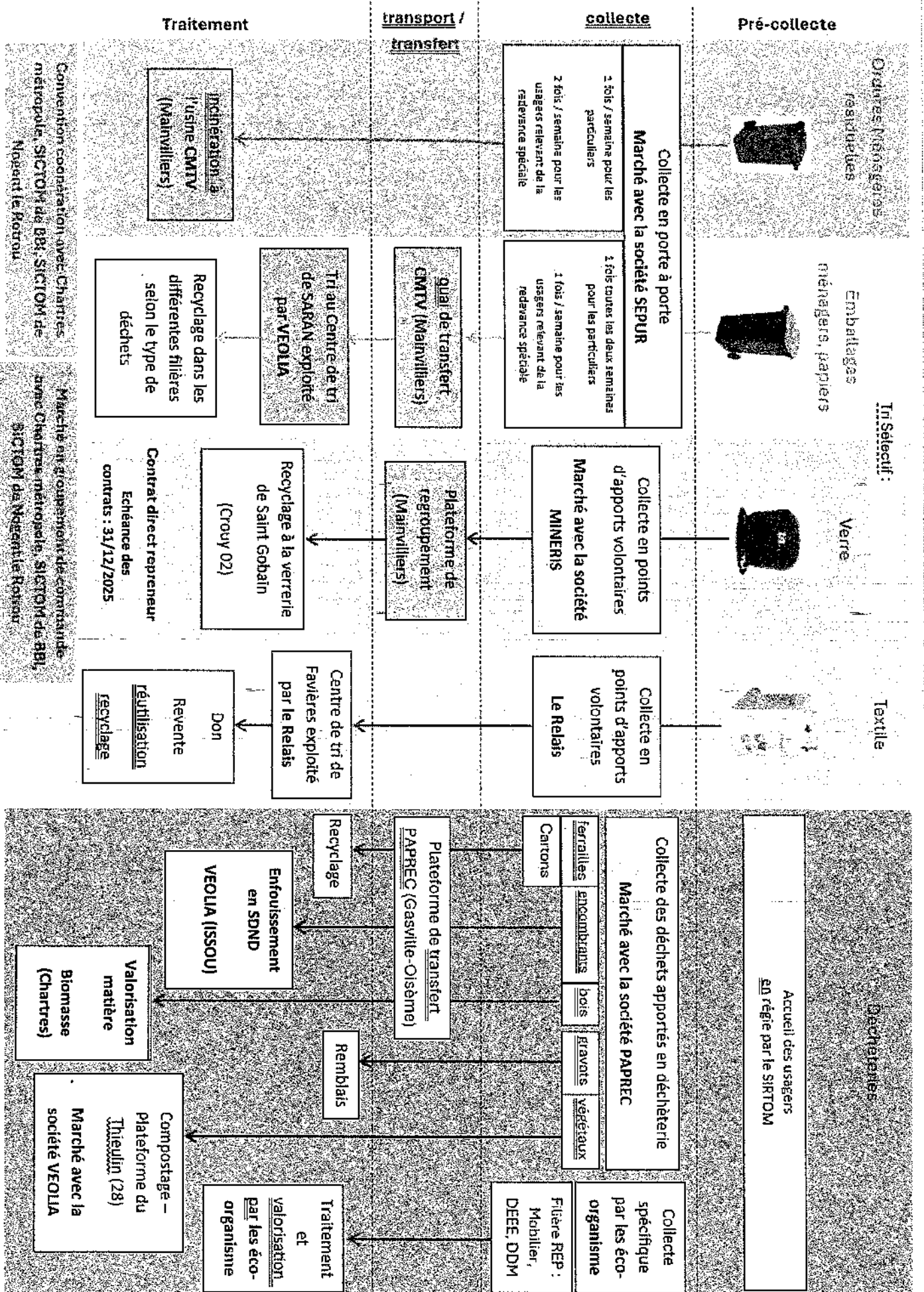
- les huiles de vidanges sont régénérées.
 - Le Bois est valorisé à 100% en combustible à l'usine de biomasse de Chartres Métropole (28)
 - Les végétaux sont transformés en compost par VEOLIA Propreté sur la plateforme de compostage du Thieulin (28)
 - Les encombrants
- Les encombrants incinérable. Le tri des encombrants est mis en place directement en déchèteries après aménagement des sites. Seule la déchèterie de Lamblore permet actuellement de trier les encombrants incinérables depuis la rénovation réalisée fin 2024/début 2025. Les encombrants incinérables sont valorisés à l'unité de valorisation énergétique CMTV à Mainvilliers (28) (performance énergétique > 0.6)
- Les encombrants non incinérable sont enfouis à l'ISDND de Guitancourt (78) avec récupération des bio-gaz.
- Les gravats sont utilisés en remblais pour une partie en carrière et pour une partie sur des chantiers privés. L'utilisation des gravats sur des chantiers privés a permis de détourner 99% des gravats collectés représentant une économie de 4 430 € sur l'année 2025.
 - Les D3E, le mobilier, les ampoules, les déchets dangereux des ménages sont pris en charge par les éco-organismes dans le cadre des filières élargies du producteur

Répartition des modes de traitements :



Indice de réduction de l'enfouissement (base 100 en 2010) : 101,2

1.6. Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets pris en charge par le SIRTOM



INDICATEURS TECHNIQUES

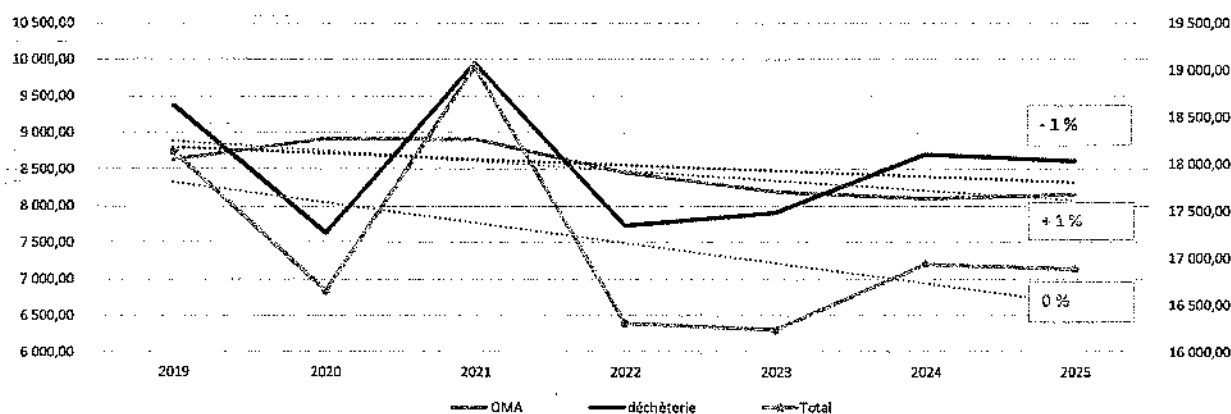
2.1. Evolution globale des quantités de déchets collectés

2.1.1. Evolution des quantités collectées (tonnes)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	évolution 2024/2025
Emballages ménagers et papiers	1 503,74	1 594,10	1 567,02	1 701,64	1 648,58	1 652,94	1 657,56	0%
verre	1 024,18	1 087,80	1 087,53	1 086,48	1 035,04	986,16	1 006,93	2%
ordures ménagères résiduelles	6 102,78	6 231,18	6 262,26	5 662,30	5 510,80	5 454,12	5 487,18	1%
Total OMA	8 630,70	8 913,08	8 916,81	8 450,42	8 194,42	8 093,22	8 151,67	1%
textiles	128,99	113,53	152,87	131,91	133,44	133,37	117,96	-12%
Métaux	375,64	390,69	406,40	302,46	289,68	305,48	345,14	13%
Encombrants enfouis	4 129,21	3 520,66	4 122,87	3 361,00	3 373,28	3 517,78	3 215,30	-9%
Encombrants incinérés							32,02	
mobilier	219,90	210,40	263,88	281,18	296,70	287,52	332,12	16%
Bois	73,32	69,60	86,28	50,78	76,38	78,38	86,66	11%
Végétaux	3 030,64	2 012,71	3 156,52	2 560,23	2 704,04	3 133,22	2 868,88	-8%
Cartons	107,60	127,88	203,12	198,69	213,84	207,48	223,50	8%
Gravats	1 119,50	1 045,36	1 378,80	673,70	672,00	868,00	1 078,64	24%
Huile	12,51	11,88	12,60	11,79	12,33	12,23	12,78	4%
DDM	36,67	40,55	46,96	55,40	30,95	35,05	44,72	28%
DEEE	265,66	193,48	275,46	228,04	231,05	244,96	253,15	3%
Piles	1,49	1,54	1,70	1,72	1,41	1,79	1,29	-28%
DASRI	0,28	0,21	0,21	0,28	0,37	0,43	0,39	-31%
ampoules	0,94	1,21	1,03	1,32	1,14	1,06	1,10	4%
ASL					0,74	0,93	4,92	430%
ABJ-Th						0,11	3,20	2783%
ABJ/JJ						3,36	3,29	-2%
Plâtre							76,73	
Menuiserie						4,49	17,36	
Laine Minérale							3,13	
Huile végétale							2,02	
Total déchèterie	9 373,36	7 626,18	9 955,84	7 726,59	7 903,91	8 702,27	8 606,34	-1%
TOTAL DÉCHET	18 133,05	16 652,79	19 025,52	16 308,91	16 231,77	16 928,85	16 875,98	0%

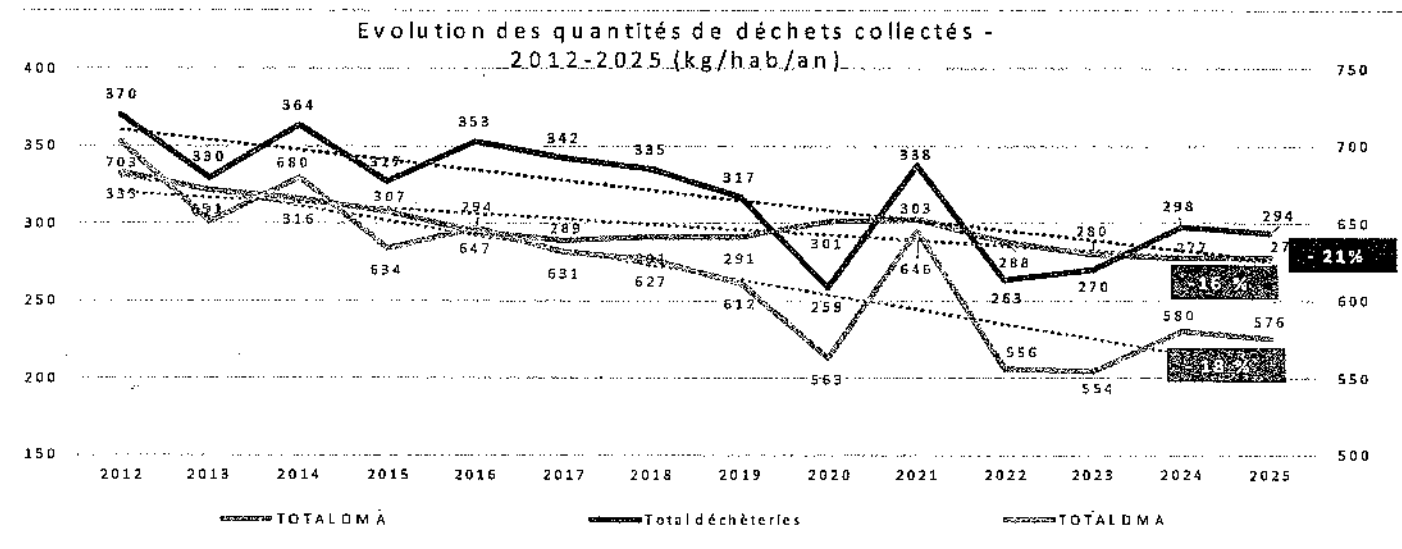
* Article sport et loisir / article de bricolage et jardin thermique

Evolution des tonnages de déchets collectés



2.1.2. Evolution des quantités collectées (ratios en kg/hab/an)

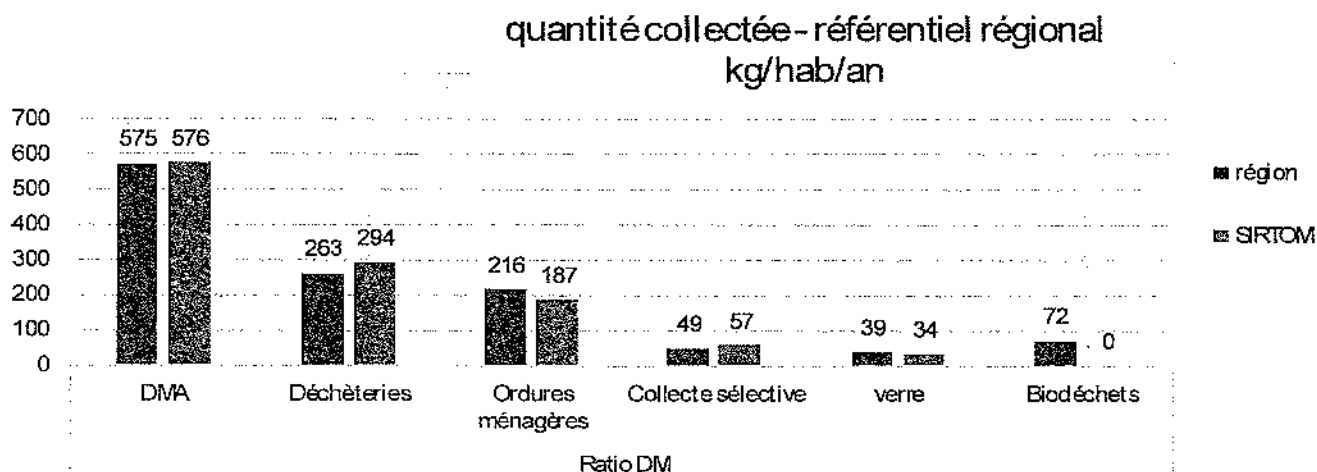
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Ordures Ménagères résiduelles	255	247	240	231	217	205	206	206	211	213	193	188	187	187	0,20%
Verre	34	32	34	34	33	35	35	35	37	37	37	35	34	34	1,69%
emballages ménagers + papiers	44	42	42	42	45	49	50	51	54	53	58	58	57	57	-0,13%
TOTAL DMA	333	321	316	307	294	289	291	291	301	303	288	280	277	278	0,34%
Total déchèteries	370	380	364	329	353	342	335	317	338	303	288	270	298	294	-1,34%
TOTAL DMA	703	691	680	634	647	631	627	612	633	646	666	654	676	676	0,73%



Les changements de périmètre du SIRTOM ainsi que la crise Sanitaire liée au COVID ont impactés les quantités de déchets collectés par les services du SIRTOM. Malgré des évolutions annuelles fluctuantes, la tendance globale reste une forte baisse des quantités collectées depuis 2012 grâce notamment aux changements de comportement des usagers (compostage, paillage, dématérialisation...)

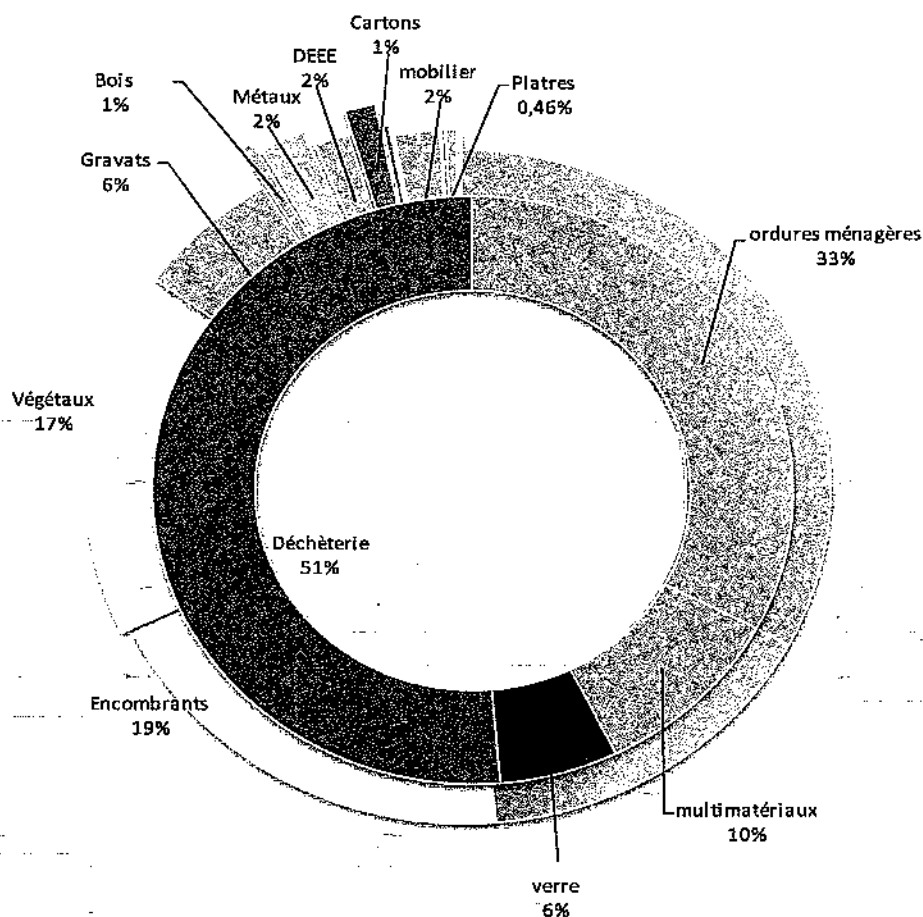
Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produit (base 100 en 2010) : 90.

Comparatif des quantités collectées avec le référentiel régional (source ADEME 2021) :



Le SIRTOM collecte globalement plus de déchets que la moyenne régionale avec un ratio plus important en déchèterie et en collecte sélective. Malgré l'absence de collecte des biodéchets, le ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles est plus faible que la moyenne régionale.

Composition des déchets majoritaires collectés par le SIRTOM en 2025 :



2.2. La collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte est réalisée par la société SEPUR basée à Lucé via un marché de prestation depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance au 31/12/2026 avec possibilité de reconduction de 3 fois un an).

Moyens mis en place :

10 etp. assurent la collecte en porte à porte

1 etp assure l'encadrement

8 camions de collecte affectés aux prestations du SIRTOM

90 % de la collecte est assurée par des véhicules roulant au biocarburant Oleo 100. Seul les véhicules de remplacement, secours, renfort ponctuel utilise du Gasoil comme carburant représentant 10% des consommations annuelles.

L'OLEO100 est un biocarburant qui se substitue au diesel. Intégralement produit en France, il est composé à 100% de colza cultivé en France.

C'est ainsi une énergie locale, renouvelable et végétale produite à partir des résidus de la graine de colza et des excédents d'huile sans concurrencer ou réorienter les cultures.

2.2.1. Les ordures ménagères résiduelles

❖ Organisation de la prestation

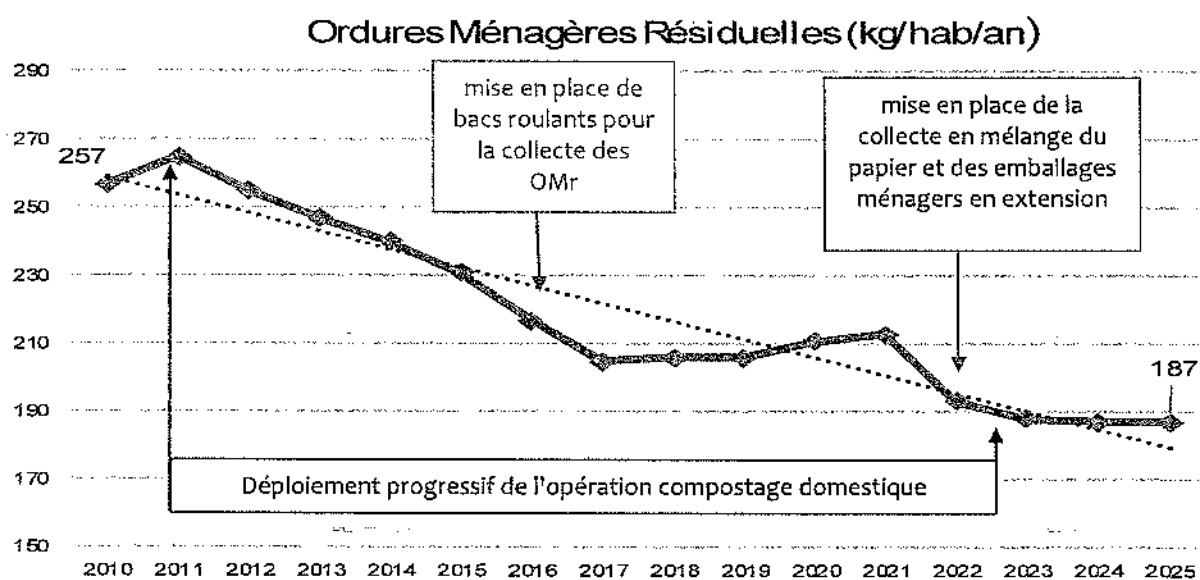
Collecte en porte à porte toutes les semaines en bac roulant noir fournis gratuitement aux usagers par le SIRTOM.

Km parcourus : 133 796

Consommation de carburant : 9 587 L de Gasoil et 50 579 l de B100

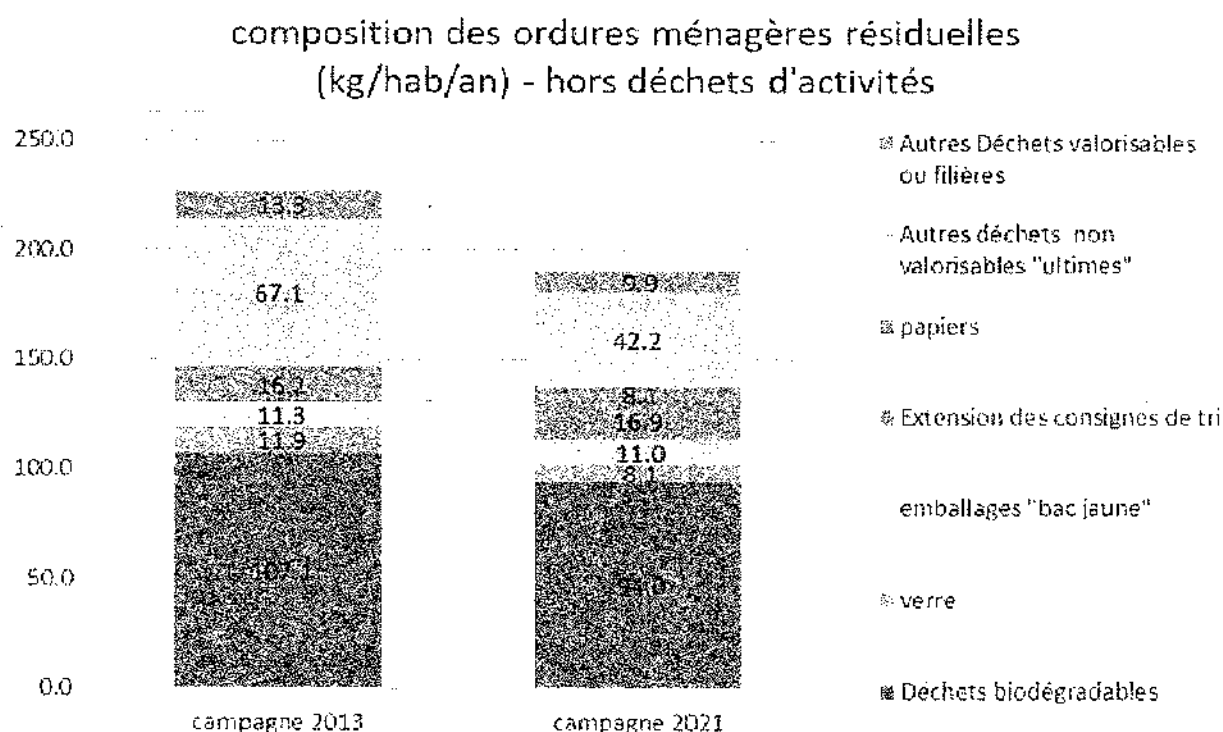
❖ Evolution des quantités collectées

La quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMr) est en constante diminution au fur et à mesure que le SIRTOM met en place des opérations permettant de détourner une partie du flux.



❖ Composition des ordures ménagères résiduelles

Le SIRTOM a réalisé des caractérisations en 2013 et 2021 pour connaître la composition des ordures ménagères résiduelles et ainsi adapté les actions à mettre en œuvre pour augmenter la quantité de déchets valorisés.



On note que la mise en place des opérations compostage a permis de détourner une partie des déchets biodégradables des ordures ménagères vers une valorisation.

D'après une caractérisation menée par CITEO en 2024 : 17% du contenu du bac noir aurait pu être recyclé si les déchets avaient suivi la bonne filière (bac jaune, colonne pour le tri du verre)

❖ Le devenir du bac noir

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'unité de valorisation énergétique de Mainvilliers exploitée par la régie autonome Chartres Métropole Valorisation.

Cette incinération permet de produire de l'électricité qui est en partie autoconsommée et en partie revendue à Synelva pour une réintroduction sur le réseau.

En 2023 la performance énergétique de l'UVE était de 77%. L'incinération des ordures ménagères du SIRTOM a permis de produire 2 910 Mwh d'électricité (soit la consommation moyenne annuelle de 480 foyers).

Sous produits générés par l'incinération des déchets :

❖ Les mâchefers

Représente environ 23 % des tonnes traités.

Les mâchefers sont valorisés à 100% :

- Récupération/recyclage des métaux non ferreux
- Récupération/recyclage des métaux ferreux
- Maturation pour utilisation en sous couche routière

❖ Les réfiom (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des Ordures ménagères)

Seul déchets ultime lié à l'incinération, ils représentent 4,4% des déchets incinérés (inférieurs au 5% réglementaire)

Une réflexion est menée quant à la valorisation de la chaleur produite par l'unité de valorisation via un réseau de chaleur.

2.2.3 Les emballages ménagers et les papiers graphiques collectés dans le bac jaune

❖ Organisation de la Prestation

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, les emballages ménagers en extension des consignes de tri sont collectés en mélange avec les papiers, en porte à porte, une semaine sur deux dans les bacs jaunes.

Km parcourus : 62 799

Consommation de carburant : 4 500 L de Gasoil et 37 821 L de B100

Le SIRTOM met à disposition des foyers de plus de 4 personnes des contenants supplémentaires.

Depuis 2022 : 1 112 bacs acquis pour compléter les dotations en bacs jaunes

❖ Les REP des déchets ménagers collectés dans le bac jaune

La REP emballages ménagers recyclables : Contrat avec l'éco-organisme CITEO depuis 01/01/2000

La REP Papiers graphiques : Contrat avec l'éco-organisme CITEO depuis 2007

(échéance du contrat : 01/01/2025 – 31/12/2029)

A compter de 2024, les objectifs de la filière sont fixés par matériaux :

		Acier	Alu	cartons	Tetra	plastiques	verre	Papiers graphiques
Données de la filière	Gisement potentiel (kg/hab/an)	3.31	1.56	18,65	1,08	16,75	35,70	11,03
	Objectif recyclage 2024	78%	42%	68%	61%	40%	78%	66%
Performance du SIRTOM	recyclage (kg/hab/an)	2.82	0.91	16.81	0.95	8.07	34.35	13,12
	Taux de recyclage	85%	58%	90%	88%	48%	96 %	119 %

Les performances de collecte sont impactées par les collectes indépendantes mises en place :

- par des structures associatives (association des parents d'élèves, téléthon...) pour le papier
- par des grandes surfaces pour les bouteilles en plastique

Les flux issus d'une consommation hors foyers (acier, alu, plastiques) sont plus difficilement captés.

❖ Le devenir du Bac Jaune

Après la collecte, le contenu des bacs jaunes est trié au centre de tri TRISALID à SARAN (45). Ce tri, en partie mécanique et en partie manuel permet :

- De retirer les éléments qui ne peuvent être recyclés (erreurs de tri...)
- De séparer les différents matériaux par catégories afin de les expédier dans les installations de recyclage

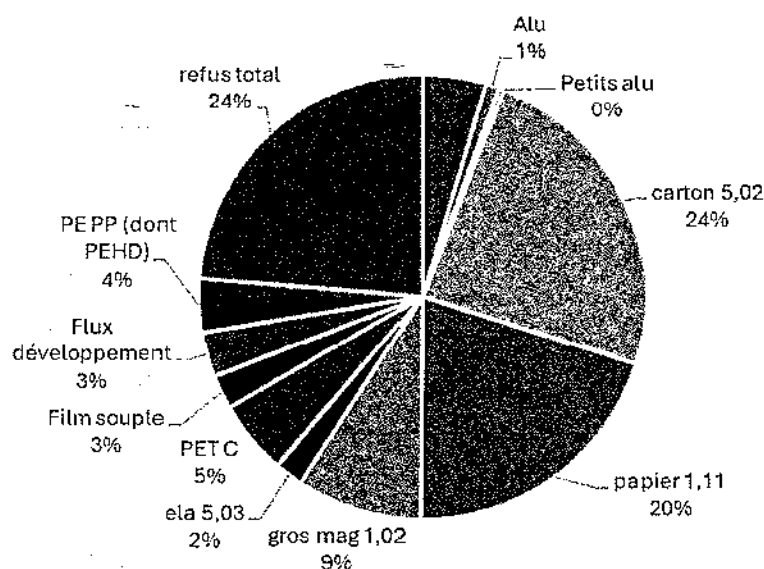
Reprise des matériaux recyclables issus du tri du bac jaune (en tonne) :

	plastiques	Carton	Acier	Aluminium	Petit alu souples	tetra	gros magasin	papiers
2021	171.33	310.31	73.46	4.33	0	20.67	109.76	458.64
2022	222.53	416.24	82.74	15.08	0	23.62	124.53	400.63
2023	218.49	410.36	81.40	9.60	0	41.50	109.22	294.30
2024	304.14	395.82	103.26	12.85	12.55	25.24	138.50	265.04
2025	236,70	409,77	82,54	14,18	12,57	27,84	200,86	384,61

❖ Résultat des caractérisations

Un échantillonnage régulier des emballages ménagers et papiers est réalisé afin de connaître la composition des déchets contenus dans le bac jaune ainsi que la qualité du tri des habitants et la qualité de la collecte.

Composition du bac jaune



Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages, la proportion de plastique a augmenté tout comme la proportion des matériaux issus des extensions. Ainsi, les usagers ont intégré les nouvelles consignes.

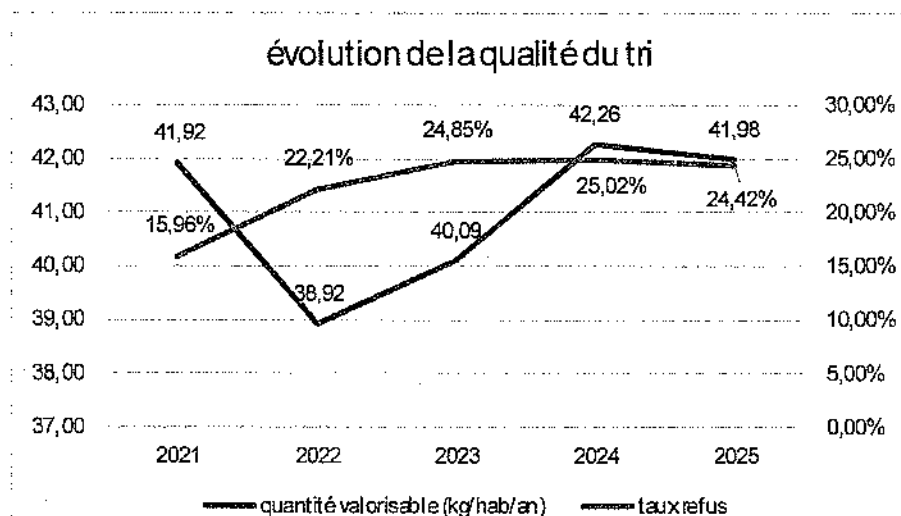
Les refus de tri sont stables.

Le papier est en diminution alors que le carton et le gros de magasin sont en augmentations suivant la tendance nationale.

❖ Les performances du tri (papiers inclus)

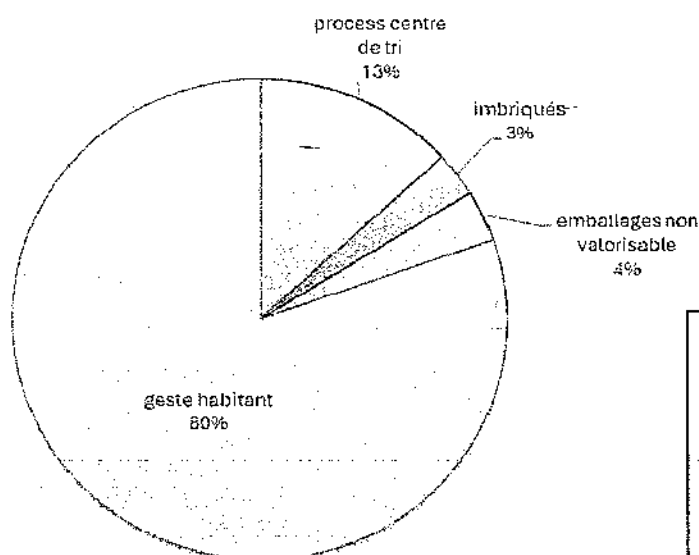
D'après la caractérisation des ordures ménagères réalisée en 2021, le potentiel de collecte du bac jaune serait de 69,75 kg/hab/an, le SIRTOM en capte actuellement 82%. Cela signifie que 17% des déchets ménagers recyclables sont encore jetés dans le bac noir. Il est important que le SIRTOM renforce la sensibilisation des usagers au tri des déchets.

	2021	2022	2023	2024	2025
quantité collectée (kg/hab/an)	53,19	58,02	56,35	56,62	56,54
quantité valorisable (kg/hab/an)	41,92	38,92	40,09	42,26	41,98
taux refus	15,96%	22,21%	24,85%	25,02%	24,42%



La qualité du tri s'est détériorée après la mise en place de la collecte en mélange en porte à porte des papiers et des emballages en extension des consignes de tri. Près de 25% des déchets contenus dans le bac jaune ne peuvent faire l'objet d'un recyclage (refus de tri).

Composition des refus de tri 2025



80 % des refus de tri du bac jaune sont dus à des erreurs du geste de l'habitant.

Le SIRTOM doit ainsi mettre en place des actions de communications, sensibilisation afin de rappeler les consignes de tri aux usagers. De plus, les contrôles des bacs doivent être renforcés.

2.3. Les collectes en apports volontaires

2.3.1. La Collecte du Verre

❖ Organisation de la prestation

Collecte en apport volontaire via 99 colonnes d'apports volontaires disposés sur les territoires des communes du SIRTOM.

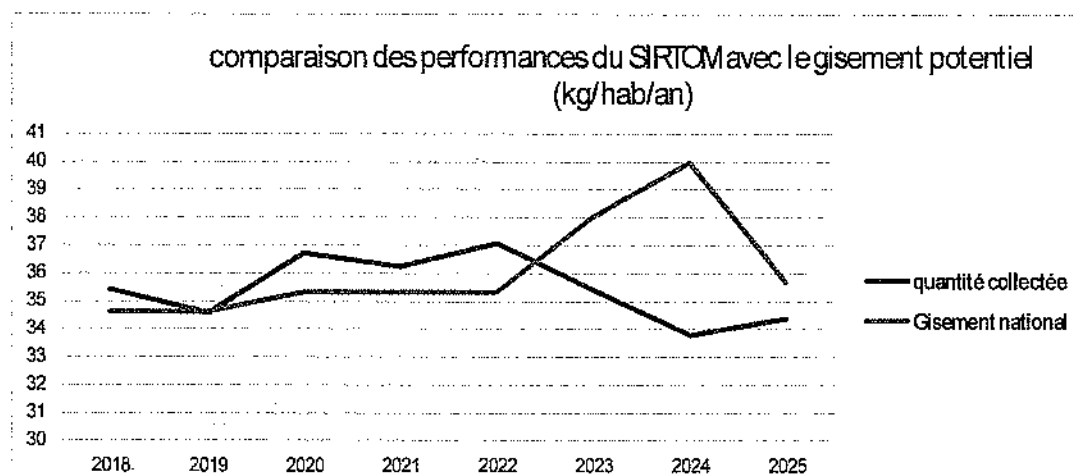
Collecte par la société Mineris depuis le 1er Janvier 2022 (échéance au 31 12 2025)

Personnel affecté : 0,2 ETP.

❖ Performance de la collecte

Après deux ans de diminution des tonnages collectés, la collecte du verre voit une légère augmentation en 2025. Les tonnages collectés se rapprochent des quantités potentielles définies au niveau national.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
quantité collectée	35,4	34,55	36,69	36,22	37,04	35,38	33,78	34,35
Gisement national	34,6	34,6	35,3	35,3	35,3	38	40	35,7



Les performances de collectes sont très variables d'une commune à l'autre avec des ratios de 19 kg/hab/an à 78 kg/hab/an. Les évolutions entre 2024 et 2025 sont aussi très variables d'une commune à l'autre de -2% à +80%.

D'après la caractérisation des ordures ménagères réalisée fin 2024 par CITEO, le SIRTOM pourrait espérer capter 40 kg/hab/an, ainsi 14% du verre est encore présent dans les ordures ménagères résiduelles.

Le SIRTOM doit travailler sur le nombre de point d'apport volontaire, leur état et leur positionnement afin d'améliorer le captage du verre. Ainsi que renforcer la sensibilisation et la communication sur le tri du verre.

2.3.2. La Collecte des Textiles

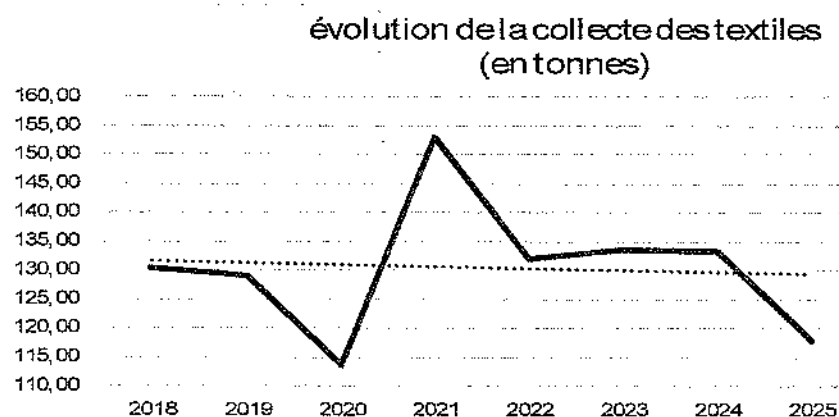
Le SIRTOM a contractualisé avec l'éco-organisme Refashion pour les textiles et linge de maison fin 2024.

Le Relais, situé à Favières, gère gratuitement la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des textiles collectés sur le périmètre du syndicat.

Objectif de la filière : +22% par rapport à 2022

Performance du SIRTOM : 4.02 kg/hab en 2024 : -10,57% par rapport à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
tonnages collectés	130,41	128,99	113,53	152,87	131,91	133,44	133,37	117,96



La collecte des textiles était plutôt dans les objectifs de la filière avec une légère augmentation globale entre 2018 et 2024. Toutefois l'année 2025, marquée par une forte crise de la filière textile est très inférieure aux objectifs de collecte.

De Plus, d'après la caractérisation des ordures ménagères résiduelles de 2021, encore 6.2 kg/hab de textiles sont présents dans les ordures ménagères.

Ainsi, seulement 35 % des textiles auraient été triés en 2025.

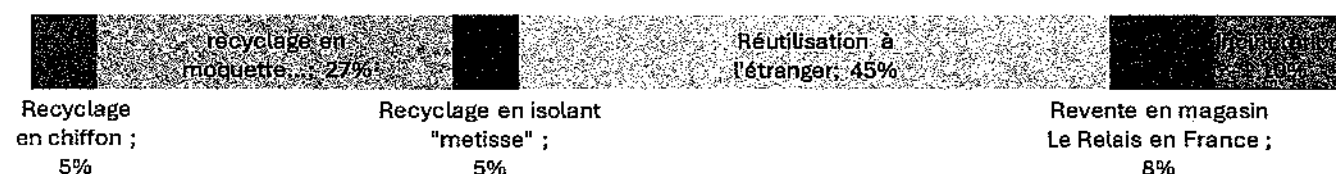
Le SIRTOM étudie la possibilité de compléter le réseau de point d'apports volontaires afin d'améliorer le tri.

De plus, les colonnes d'apports volontaires ayant une ouverture de petite taille pour des questions de sécurité, une solution sera recherchée avec le Relais pour les gros apports (vide maison...)

Le SIRTOM devra en parallèle relancer la communication sur des aspects du tri mal connus par les usagers :

- Même les textiles en mauvais état peuvent être déposés dans les bornes du Relais. Ils sont triés pour être soit revendus, soit donnés soit recyclés en matériaux acoustique ou isolant,
- Les textiles comprennent également les chaussures et linge de maison,
- Les apports doivent être réalisés en sacs de petites tailles pour entrer dans les colonnes d'apports volontaires

❖ Devenir des textiles :



❖ Fait marquant 2025 :

La collecte des textiles connaît des difficultés depuis le milieu d'année concernant :

- Des problématiques de collecte liée aux absences de personnel assurant la prestation
- Des problématiques de débouché relatifs à la qualité des textiles récupérés
- Des problématiques de financement des structures de collecte et traitement des textiles

2.4. Les Biodéchets

Au SIRTOM, les déchets biodégradables représentaient encore 94 kg/hab/an lors de la caractérisation des Ordures ménagères résiduelles en 2021 (49% de la poubelle noire) malgré une baisse de 13% entre 2013 et 2021.

Les déchets biodégradables étant composés à 87% de déchets compostables et à 35% de déchets liés au gaspillage alimentaire le SIRTOM doit :

- Relancer la communication sur le compostage
- Relancer la sensibilisation au gaspillage alimentaire

Avec l'obligation de tri à la source des biodéchets, le SIRTOM a mis en place début 2024 des solutions complémentaires à la mise à disposition de composteurs (composteurs partagés et lombricomposteurs).

Depuis 2024, un seul composteur partagé a été installé sur une copropriété de la commune de Champrond en Gatine. Aucun autre projet n'a actuellement vu le jour.

Toujours dans cette démarche de tri à la source des biodéchets, le SIRTOM a accompagné le collège de La Loupe dans la mise en place d'un composteur pour transformer les restes des restaurants scolaires. Cet outil a été financé par le département dans le cadre d'un marché innovant. Cet outil a été financé par le département dans le cadre d'un marché innovant.

Le SIRTOM a mené une étude pour la mise en place d'une collecte expérimentale des biodéchets pour les cantines scolaires avec la société Easy Bioval à Brezolles. Toutefois cette piste n'a pas été retenue (cout, moyen technique)

Il est à noter que la communication sur le compostage déjà réalisée et la distribution de composteurs a participé à la baisse des déchets biodégradables dans les ordures ménagères résiduelles.

❖ **Bilan des opérations de compostage domestique**

L'opération de promotion du compostage domestique a été lancée en 2010 sur 7 communes. L'opération a été étendue progressivement à de nouvelles communes afin de couvrir l'ensemble du syndicat. Depuis 2023, l'ensemble du périmètre du SIRTOM est couvert par la distribution de composteurs.

Chiffres clés :

42% des foyers du SIRTOM sont équipés d'un composteur du SIRTOM

6 768 composteurs distribués

2.5 Les déchèteries❖ **Moyens humains**

4.5 etp. assurent l'accueil en déchèteries (personnel SIRTOM)

1 etp assure l'encadrement de l'équipe d'agent d'accueil (personnel SIRTOM)

1.5 etp assure la collecte et le transport des déchets (contrat PAPREC)

Le SIRTOM a accueilli courant 2025, 3 personnes en TIG représentant un volume de 300 heures.

Pour pallier les absences et améliorer la qualité d'accueil des usagers un chef d'équipe déchèteries a été recruté le 1^{er} Mars 2025. Ainsi son rôle est :

- *de manager l'équipe d'agents d'accueil,*
- *Assurer le renfort et les remplacements des agents en poste,*
- *Faire l'interface entre les usagers, les agents d'accueil et les services du SIRTOM*

❖ **Fréquentation**

L'accès aux déchèteries est conditionné à la possession d'une carte d'accès délivrée par le SIRTOM.

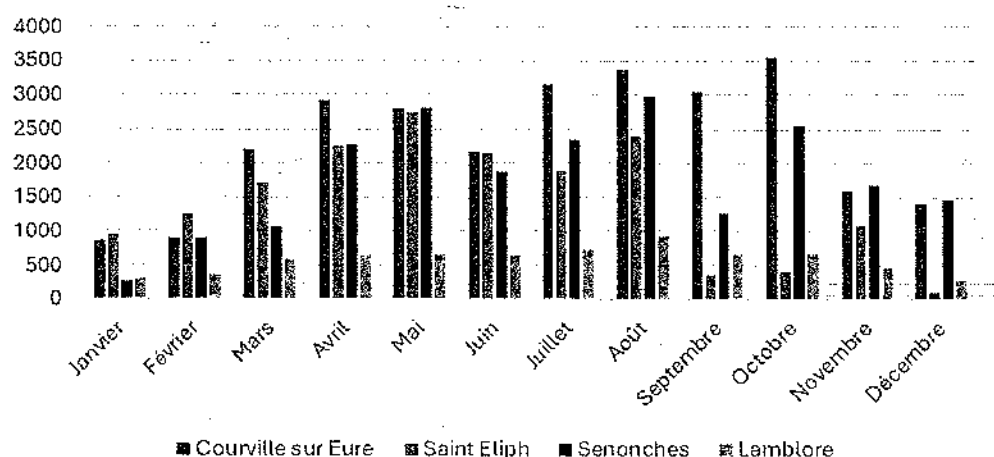
En 2025, ce sont 898 cartes qui ont été délivrées soit 11 339 compte actif pour l'accès en déchèteries.

61 cartes perdues rééditées.

Ce système permet au SIRTOM de suivre la provenance des apports, les quantités apportées ainsi que d'adapter le service au besoin des usagers.

La fréquentation des déchèteries a globalement augmenté de 5% en 2025.

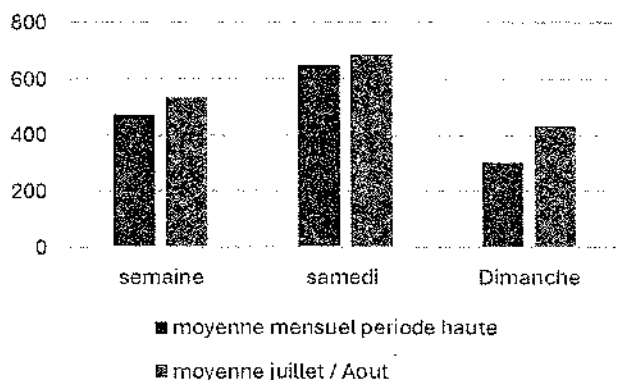
Fréquentation des déchèteries par mois



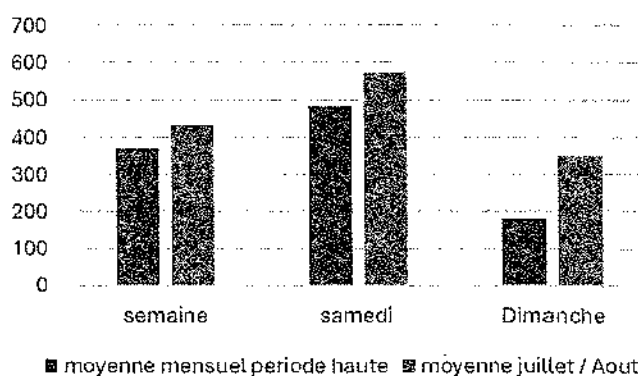
En 2023, le SIRTOM a décidé de mettre en place des horaires d'ouverture uniquement le matin en juillet et Aout.

On note qu'après une diminution des fréquentations en 2023 et un décalage des apports sur le week-end, les fréquentations reprennent des tendances classiques avec des apports plus importants en juillet et Aout par rapport à la moyenne de la période. Si la proportion d'augmentation est similaire la semaine et le Samedi on note toutefois un report des apports le dimanche matin.

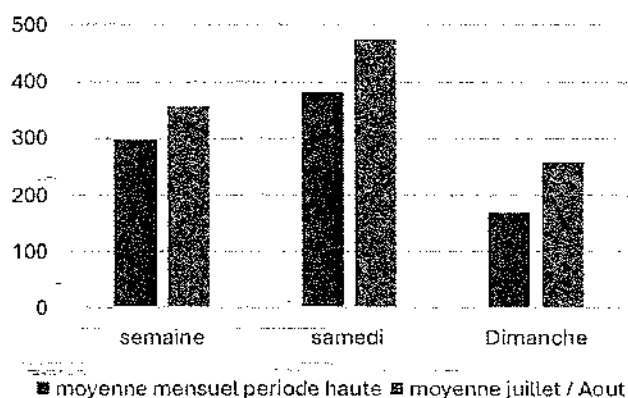
Courville



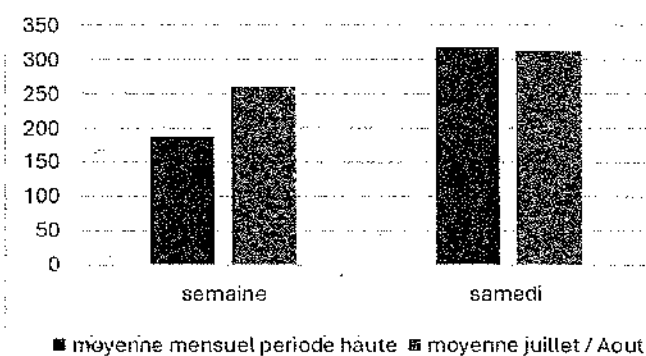
Senonches



saint ELiph



Lamblore



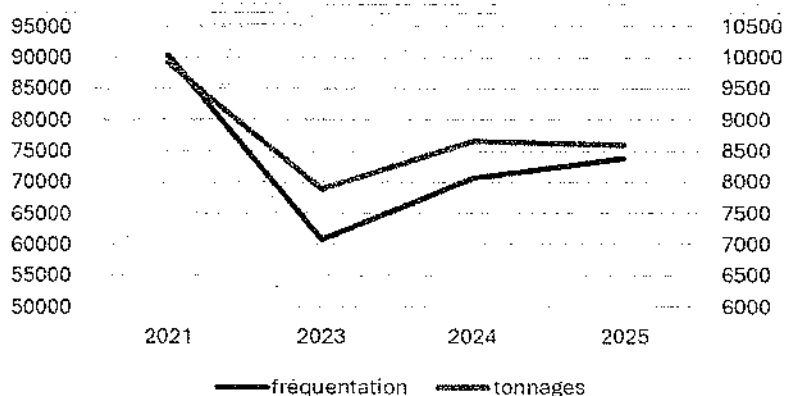
❖ Fait marquant 2025 :

Changement des horaires d'ouvertures

En 2024, le SIRTOM a décidé d'ajuster les horaires d'ouverture des déchèteries afin :

- De maintenir les mêmes jours d'ouvertures sur toute l'année et de n'avoir qu'une adaptation des horaires en fonction de l'affluence et des conditions climatiques ;
- D'uniformiser les volumes horaires d'ouverture sur les 3 déchèteries principales

évolution



On note une augmentation des fréquentations avec l'augmentation des horaires.

Les quantités apportées et les fréquentations ne sont pas toujours liées
Les apports et les quantités étant variables annuellement il est difficile de tirer une conclusion des données.

Indisponibilités des agents d'accueil en déchèterie :

Bilan des indisponibilités des agents (nbre de jours d'absence) :

arrêts maladies : 406 j / 3 arrêts

accidents de travail : 0 j

Fermeture exceptionnelle des déchèteries :

Les déchèteries ont été fermées exceptionnellement le 3 Novembre 2025 afin de permettre une formation obligatoire de l'ensemble des agents en poste.

La déchèterie de Saint Eliph a été fermée le 1^{er} Décembre 2025 afin d'engager les travaux de réhabilitation du site.

Adaptation des horaires d'ouverture des déchèteries pendant la fermeture de Saint Eliph :

La déchèterie de Saint Eliph a été fermée le 1^{er} décembre 2025 afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation du site.

Pendant la période de travaux, les horaires d'ouverture des autres déchèteries ont été élargies afin de pouvoir accueillir les apports des usagers de Saint Eliph.

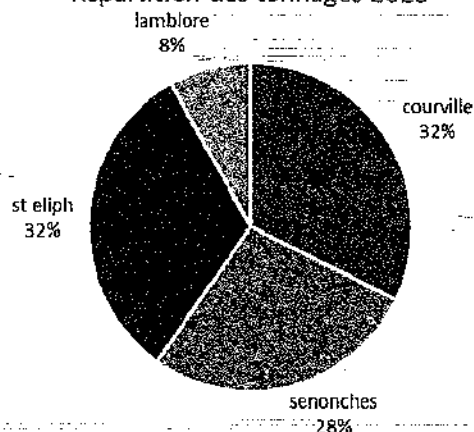
Ouverture temporaire élargie :

- Ouverture de la déchèterie de Courville le mardi toute la journée
- Ouverture de Lamblore le vendredi après midi
- Ouverture de Senonches le mardi matin et le mercredi matin

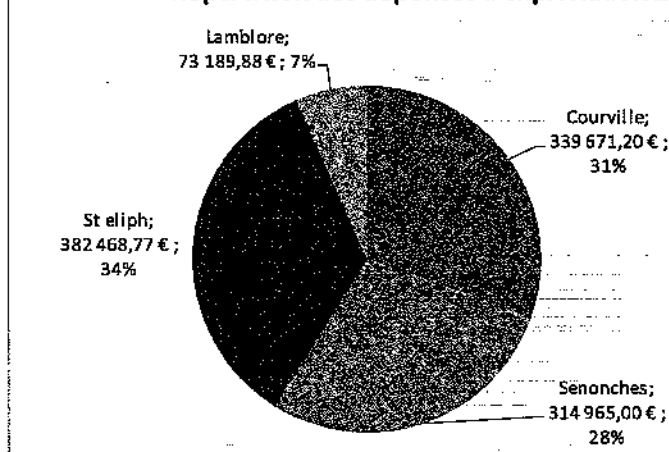
Le report des usagers de Saint Eliph s'est principalement ressenti sur la déchèterie de Senonches avec une augmentation de 30% des tonnages par rapport à décembre 2024.

❖ Comparaison des déchèteries

Répartition des tonnages 2025

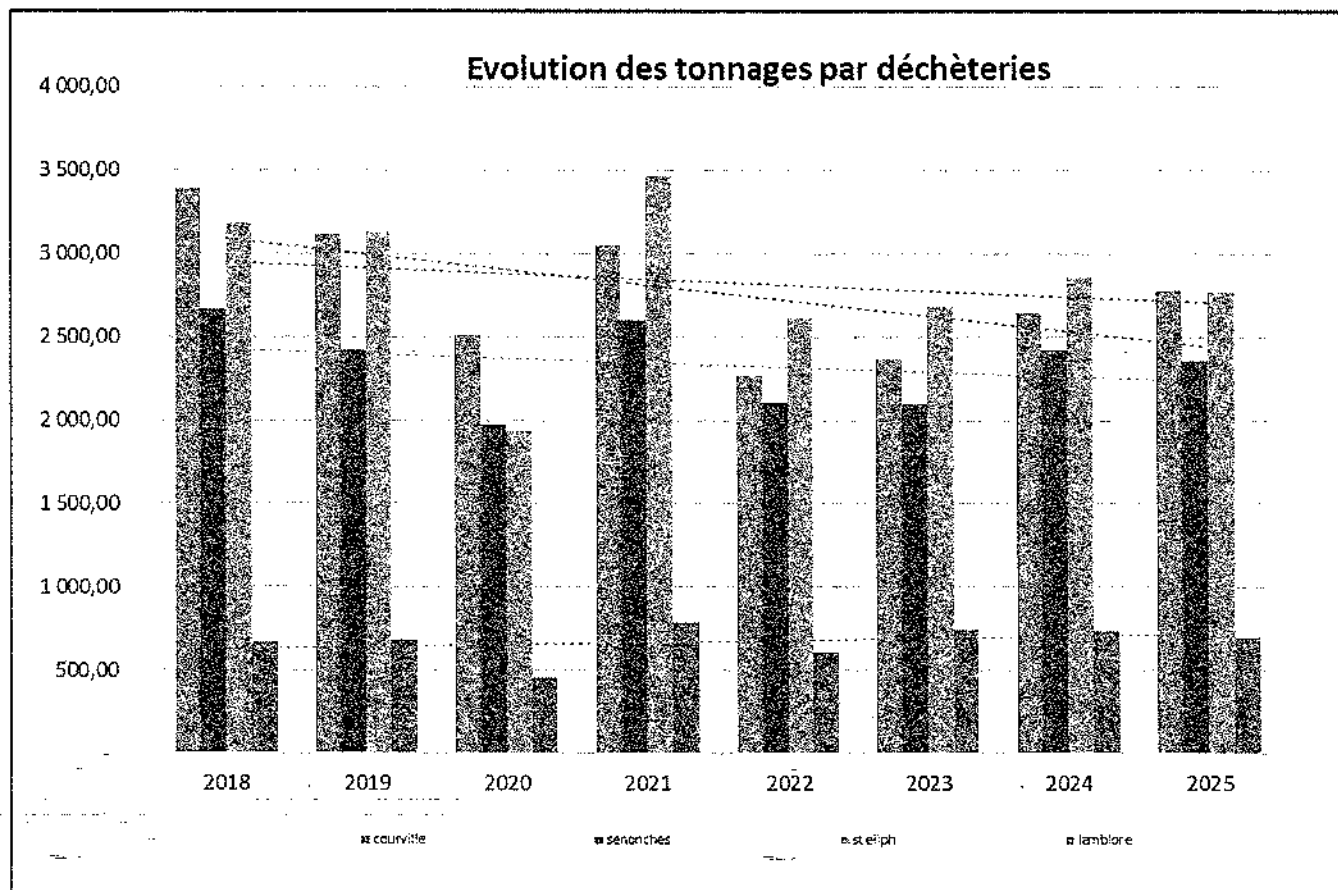


Répartition des dépenses d'exploitation 2025

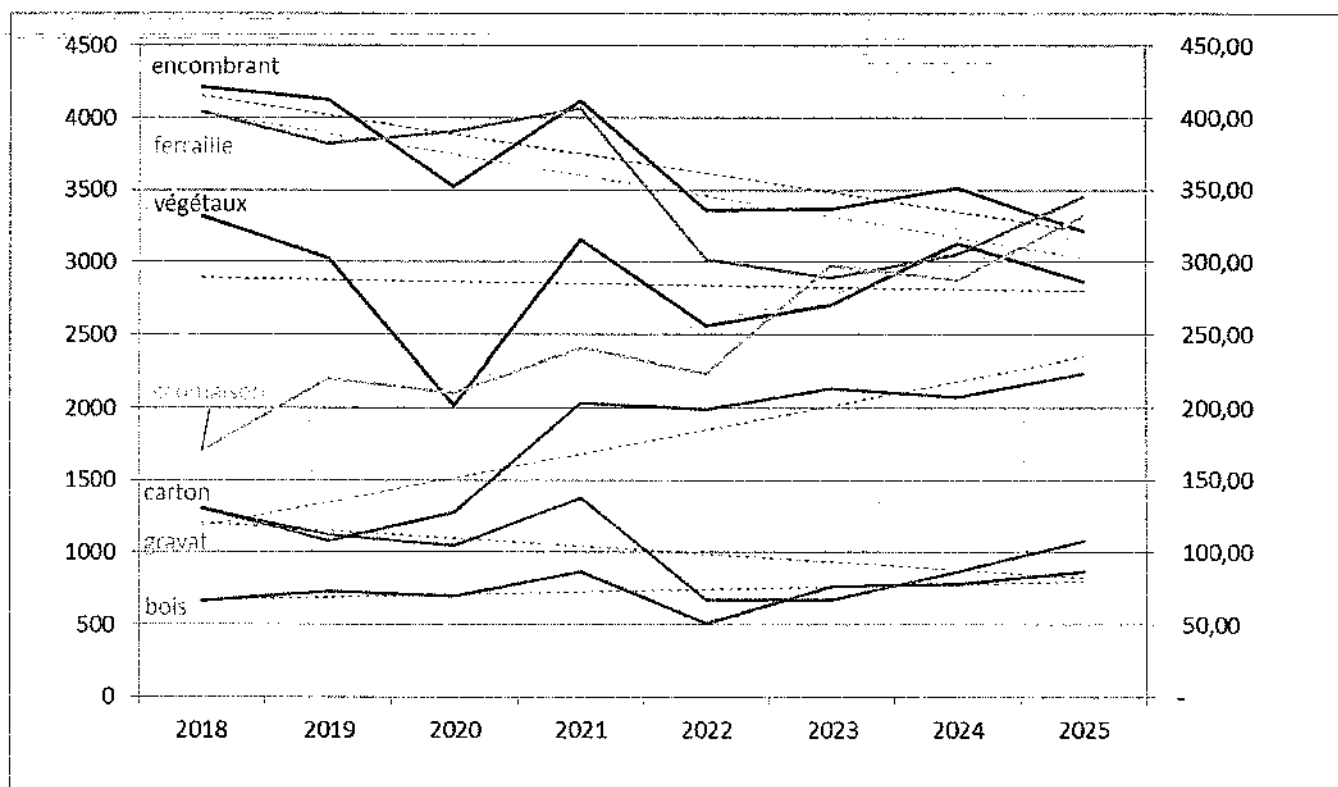


L'absence de benne mobilier sur la déchèterie de Saint Eliph impacte le bilan financier de cette déchèterie par rapport aux autres

❖ Evolution des tonnages collectés en déchèteries



Evolution des principaux flux de déchets collectés (en tonnes)



On note une tendance globale qui reste à la baisse des tonnages collectés sauf pour les cartons, le bois et le flux ecomaison. Les fluctuations annuelles pour les végétaux et les gravats ne permettent pas de dégager une tendance fiable.

A noter pour l'année 2025, une augmentation des flux valorisables en parallèle d'une diminution des encombrants, seul flux non valorisés collecté en déchèteries.

Nouveauté 2025

Mise en place d'une benne encombrants incinérable sur la déchèterie de Lamblore.

Suite à la rénovation de la déchèterie de Lamblore un nouveau quai a été créé permettant de détourner des encombrants vers l'incinération. Cela a permis de détourner 40 % des tonnages d'encombrants collectés sur la déchèterie de Lamblore vers l'incinération évitant d'autant le recours à l'enfouissement.

La rénovation de Saint Eliph et la possibilité de triés plus de déchets devrait accentuer la tendance de valorisation et de diminution des encombrants enfouis.

❖ Les filières issues de la responsabilité élargie du producteur en déchèterie

Mise en place de nouvelles filières REP

Le SIRTOM continue de déployer les nouvelles filières spécifiques suite à la promulgation de la loi AGECE notamment, les jouets, outils du peintres, article de bricolage. Ces filières, mises en place fin 2023, demandent beaucoup de communication et la prise de nouvelles habitudes pour les usagers avec des potentiels de détournement relativement faibles.



Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Le tri des D3E est mis en place en déchèterie depuis 2008 via un contrat avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E et Ecosystem (échéance des contrats le 31/12/2027)

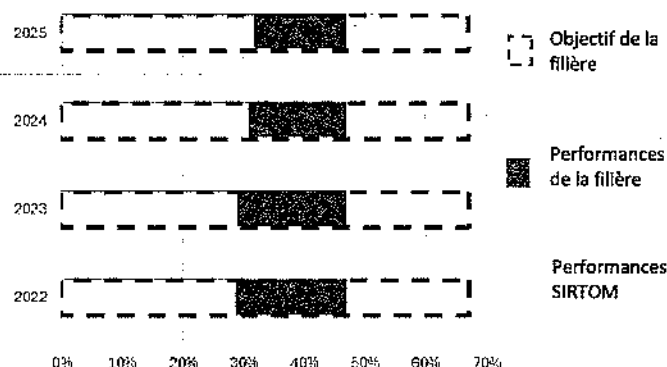
Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont démantelés pour séparer les éléments en vue de leur traitement et de leur recyclage. L'objectif est également de retraiter les déchets dangereux contenus dans les D3E

Les D3E sont triés en 4 catégories afin d'être orienté dans des filières de tri et de traitement adaptées.

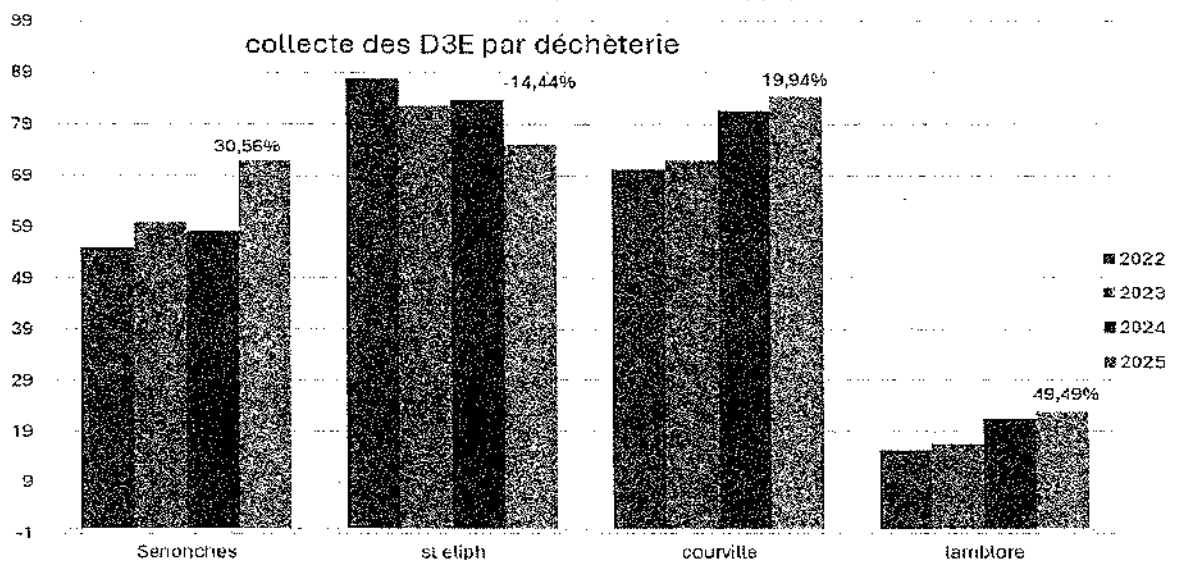
Collectes des D3E par catégories (en tonnes)

	2024	2025	évolution
Gros éléments ménagers Froids	43,745	49,68	13,57%
Gros éléments ménagers Hors Froids	82,916	78,796	-4,97%
Petits appareils électroménagers	101,621	106,136	4,44%
Ecrans	16,682	19,276	15,55%
Total	244,964	253,888	3,64%

Taux de collecte des D3E



Les D3E étant collectés par d'autres biais (supermarché, revendeurs...) les performances de collecte sont très relatives. Toutefois, encore 0.4 kg/hab/an était présent dans les ordures ménagères résiduelles lors de la caractérisation de 2021.



Collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI)

Convention avec l'éco-organisme DASTRI depuis le 19 Septembre 2013 (échéance du contrat : 31/12/2028)

DASTRI est l'éco-organisme national qui collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) pour les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.

Il est en charge :

- De la fourniture des boîtes de collecte distribuée par les pharmacies
- De la collecte et du traitement des boîtes déposées en point de collecte (traitement par incinération)

Objectif de la filière : 82 % de DASRI collecté soit 17 g / hab/an

Performance SIRTOM : 13 g/hab soit 64 %

La collecte des DASRI représente 393 kg en 2025, en baisse de 31% par rapport à 2018. Les DASRI étant collectés directement par certaine pharmacie, les performances de collecte sont très relatives.

Toutefois, la sensibilisation des patients est cruciale pour éviter la collecte des piquants coupants dans le bac jaune avec les risques sanitaires afférents pour les agents de tri.



Les ampoules sont collectées séparément depuis 2008 via un contrat avec Ecosystem (ex. Recylum).

Objectif de la filière : 65% des ampoules collectés

Performance du SIRTOM : 29% d'ampoules collectés séparément.

Les ampoules étant collectées par d'autres biais (supermarchés, revendeurs...) les performances de collecte sont très relatives.



Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) – produits chimiques

Le SIRTOM est en contrat avec EcoDDS depuis le 06 Novembre 2013, pour une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages (échéance du contrat le 31/12/2027)

Objectif de la filière : collecter 0.6 kg/hab/an

Performance SIRTOM : 1.42 kg/hab/an

La filière EcoDDS ne prend pas en charge la totalité des déchets dangereux mis sur le marché, c'est pourquoi le SIRTOM a signé un marché avec la société TRIADIS pour les déchets dangereux ne relevant pas de la filière EcoDDS.

En 2025, 3,153 T collectés par la société TRIADIS.

Nouveauté 2025

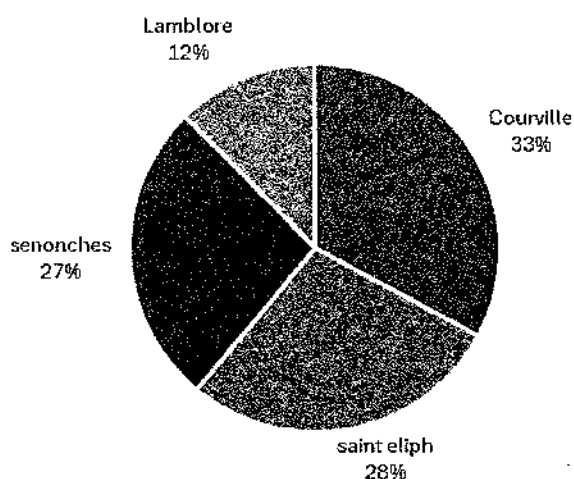
En 2025, le SIRTOM a mis en place la filière « outils du peintre » permettant de collecter les outils souillés par des produits chimiques (rouleaux, pinceaux...). Mise en place le 1^{er} Juillet 2025, cette nouvelle filière a permis de collecter 102 kg.

Objectif de la filière : collecté 15% des outils du peintre (soit 15,8kg/hab/an)

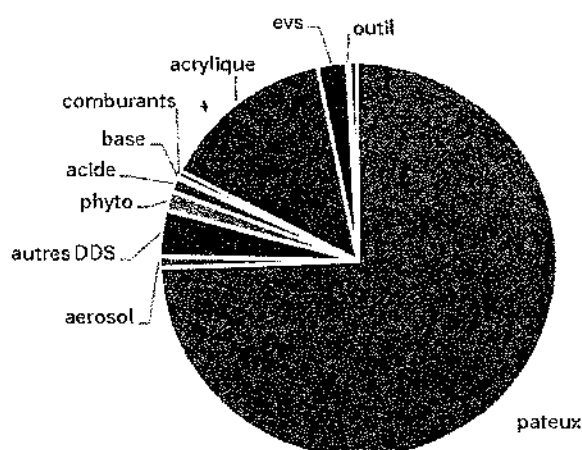
Performance du SIRTOM : 3,5 kg/hab/an

Il est important de continuer la sensibilisation des usagers sur l'importance de trier les déchets dangereux dont les produits chimiques pour une gestion respectueuse de l'environnement.

Répartition des collectes par déchèteries



répartition par type de produit chimique



Les piles

Contrat avec l'éco-organisme COREPILE depuis 2008 (échéance du contrat : 18/08/2025)

La filière a été reprise par l'Eco-organisme Ecosystem.

Objectif de la filière : taux de recyclage entre 50% et 75 % en fonction des types de piles.

L'atteinte des objectifs par le SIRTOM ne serait pas représentative puisque la filière de collecte des piles est très développée en dehors des déchèteries (supermarchés, commerces de proximité...).

Toutefois encore 0.26 kg/hab/an sont présents dans les ordures ménagères résiduelles (*données caractérisation OMR du SIRTOM 2021).



Les REP relevant de l'éco organisme Eco Maison

L'éco organisme EcoMaison prend en charge :

- Les déchets d'éléments d'ameublement
- Les jouets
- Les articles de bricolage non thermique

Pour optimiser les moyens techniques mis en place par l'éco-organisme pour les filières jouets et article de bricolage qui représente de faibles tonnages :

- la collecte des gros jouets et gros articles de bricolages non thermiques (+80 cm) est réalisée en mélange avec les déchets d'éléments d'ameublement en bennes 30 m3
- Les petits jouets et articles de bricolage (- 80cm) sont collectés en mélange en caisse palette.

En 2025, 332,12 t ont été collecté séparément dans la benne EcoMaison (en augmentation de 16% par rapport à 2024). Au vu des taux de présence de chaque flux dans la benne ecomaison, la répartition par filière REP est la suivante :

Déchets d'ameublement : 319,07 t

Jouets : 0,96 t

Article de bricolage et jardinage : 12,09 t

Cette augmentation peut être expliquée par :

- un meilleur tri des usagers,
- la montée en puissance du tri des jouets et articles de bricolage non thermique collectés en mélange avec les déchets d'éléments d'ameublement,
- le détournement des apports de Saint Eliph sur des déchèteries possédant une benne ecomaison suite à la fermeture de la déchèterie pour travaux

Les déchets d'éléments d'Ameublement :

Contrat avec Ecomaison (ex. Eco-Mobilier) depuis le 01/08/2015 (*échéance du contrat : 31/12/2029*)

L'éco-organisme a pour objectif de valoriser les déchets d'ameublement par réutilisation, recyclage, valorisation matière ou valorisation énergétique.

Objectif de la filière : valoriser 45% des déchets d'éléments d'ameublements des particuliers.

Potentiel de collecte : 41 kg/hab/an – Objectif : 18,45 kg/hab/an

Performance SIRTOM: 10,88 kg/hab/an

La performance de collecte du SIRTOM devrait être plus importante quand une benne dédiée au mobilier sera mise en place sur la déchèterie de Saint Eliph.

De plus, les objectifs de la filière incluent la reprise du mobilier au niveau des enseignes de revente.

Article de bricolage et jardinage non Thermique

Contrat avec Ecomaison depuis le 05/01/2023 (*échéance du contrat : 31/12/2027*)

Objectif de la filière : collecter 13% des articles de bricolages et jardinage non Thermique soit 770 g/hab/an

Performance SIRTOM: 13,73 t soit 468 g/hab/an

Jouets

Contrat avec Ecomaison depuis le 05/01/2023 (*échéance du contrat : 31/12/2027*)

Objectif de la filière : collecter 28 % des jouets soit 173 g/hab/an

Performance SIRTOM: 2,6 t soit 89 g/hab/an

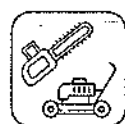


Les huiles minérales (huiles de vidanges)

Collectés et traités gratuitement par la société SEVIA. Les huiles de vidanges sont régénérées.

En 2024, 12.23 t d'huile minérale ont été collecté contre 12.33 t en 2023.

Le SIRTOM a contractualisé courant 2024 avec l'éco-organisme Cyclevia agréé récemment pour gérer la filière des huiles et lubrifiants.



Les articles de bricolage et de jardinage thermique

Contrat avec l'éco-organisme ECOLOGIC depuis le 14/01/2022 - *échéance : 31/12/2027*

Objectifs de la filière : collecter 28% des articles mis sur le marché (162 g/hab)

Performance SIRTOM : 110 g/hab



Les articles de sport et loisir

Contrat avec l'éco-organisme ECOLOGIC depuis le 14/01/2022- *échéance : 31/12/2027*

Objectifs de la filière : collecter 18% vélos et 20 % des autres articles de sports et loisirs soit 323 g/hab

Performance SIRTOM : 168 g/hab

Les déchets du bâtiment PMCB

En 2024, Le SIRTOM a signé un contrat avec l'éco-organisme VALOBAT pour la mise en place de la filière des déchets des matériaux de construction et du Bâtiment concernant la collecte séparée :

- Les menuiseries vitrées
- La laine de verre
- La laine de roche
- Le plâtre

La filière s'est mise en place progressivement avec beaucoup de retard, pour un total de **97,22 t sur 2025**.

Faits marquants 2025 :

- Arrêt de la collecte des laines minérales le 15 Septembre 2025
- Refonte complète à venir de la filière bâtiment suite à des difficultés de mise en place (débouchés, équilibre financier....)

❖ **Les autres déchets collectés en déchèteries**

Les huiles végétales alimentaires

Depuis 2022 le SIRTOM fait collecter gratuitement les huiles alimentaires par la société OLEOVIA.
1.92 tonnes collectés en 2024 pour être valorisé en Bio-carburants (+ 36.31%)

Autres filières

Le SIRTOM a également mis en place la collecte des cartouches d'encre, des radiographies, des lunettes
Arrêt de la collecte des capsule Nespresso sur les déchèteries. Les capsules type Nespresso étant collecté dans le cadre de la collecte sélective des bacs jaunes, cette collecte est progressivement retirée des déchèteries

Nouveauté 2025

Collecte des fauteuils roulants

En 2025, le SIRTOM a signé une convention avec Envie Autonomie et la mairie de Senonches afin de mettre en place une collecte spécifique de matériel médical sur les déchèteries. Cette collecte solidaire a pour but de répondre à une demande de matériels médicalisés, pour les personnes ne pouvant pas les acheter neufs tout en favorisant la prévention des déchets à travers le réemploi.

Actuellement cette collecte ne concerne que les fauteuils roulants.

❖ **Réhabilitation des déchèteries**

Le SIRTOM a amorcé depuis trois ans une réflexion sur la réhabilitation des déchèteries en vue d'améliorer le tri, la valorisation et les conditions d'accueil des usagers. La programmation des travaux envisagés a permis de réhabiliter la déchèterie de Lamblore en 2024-2025 avec une inauguration le 5 Avril 2025 pour un budget de 135 396,16 € TTC. Les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Saint Eliph ont été reportée fin 2025 – début 2026 suite aux procédures administratives à respecter (notamment le vote du PLUi).

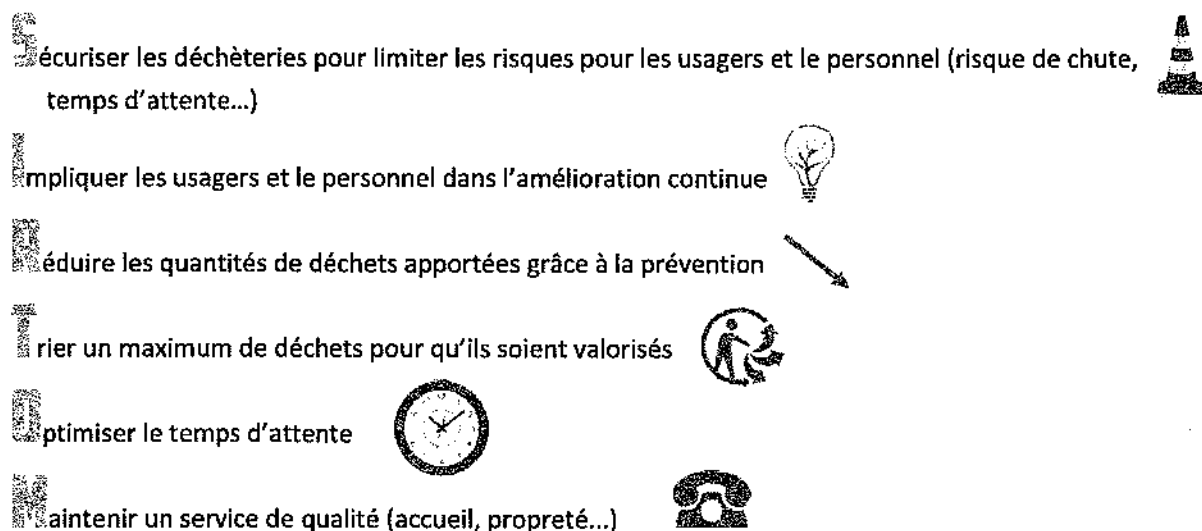
La réhabilitation des déchèteries de Courville et Senonches suivront les années suivantes.

❖ **Démarche qualité**

Au dernier trimestre 2025, Le SIRTOM de Courville-sur-Eure, La Loupe et Senonches s'engage dans une démarche qualité dans la gestion des quatre déchèteries du territoire.

Les usagers des déchèteries seront au centre de cette démarche, pour leurs garantir un service public au plus proche de leurs attentes. Cela passera par la mise en place d'actions et de mesures qui garantiront un service de qualité à double sens aussi bien pour les usagers que pour le personnel du SIRTOM.

Les 6 axes de la politique qualité du SIRTOM :



Des affiches de cette démarche sont présentes en déchèterie pour informer les usagers.

Pour faciliter les demandes ou réclamations des usagers, le SIRTOM a également créé un formulaire en ligne qui est disponible en scannant un QRcode présent dans les déchèteries. Ce formulaire permet d'effectuer des demandes de carte de déchèterie, d'information ou de dérogation, de signaler un problème avec sa carte, d'effectuer une réclamation ...

2.6. Collecte de l'amiante

Après avoir réalisé une opération annuelle de collecte de l'amiante en 2023 et 2024, le SIRTOM a décidé de ne pas renouveler d'opération en 2025 devant les coûts engendrés par ces opérations et les dérives constatés dans les apports.

2.7. La Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Le SIRTOM prend en charge les déchets des professionnels à conditions que ces déchets soient assimilables aux déchets des ménages (en quantités et en natures) : appelés déchets assimilés.

❖ La collecte en porte à porte des déchets assimilés

La collecte en porte à porte des déchets ménagers assimilés est inclus dans le service de gestion des déchets ménagers jusqu'à 1320 l d'ordure ménagères résiduelles collectés par semaine. Au-delà, la redevance spéciale est mise en place avec une adaptation du service pour les gros producteurs à savoir :

- Deux collectes hebdomadaires en porte à porte des ordures ménagères
- Une collecte hebdomadaire des déchets ménagers recyclables

Les chiffres clés 2025 :

8 établissements soumis à la redevance spéciale

2 611 430 litres d'OMR collectés (+1,3 %) - soit 223 tonnes environ – 4% des ordures ménagères résiduelles collectées

963 130 litres d'emballages ménagers collectés (+10%) – soit 67 tonnes environ – 4% des emballages ménagers collectés

Recette de la redevance spéciale associée : 150 020,61 €

❖ L'accueil des professionnels en déchèteries

Suite à une expérimentation menée avec la chambre régionale des métiers en 2009 afin d'offrir une solution locale aux artisans produisant peu de déchets, le SIRTOM a mis en place l'accueil des professionnels en déchèteries avec facturation des apports.

Le SIRTOM vote chaque année les tarifs de ce service. Pour 2025 les tarifs étaient :

Métaux / Cartons	Encombrants	Gravats	Bois	Végétaux	Déchets dangereux
Gratuit	32 €/m3	22 €/m3	10 €/m3	10€/m3	1€/kg

Les chiffres clés 2025 :

214 comptes professionnels ouverts ;

896 passages (1% des apports en déchèteries);

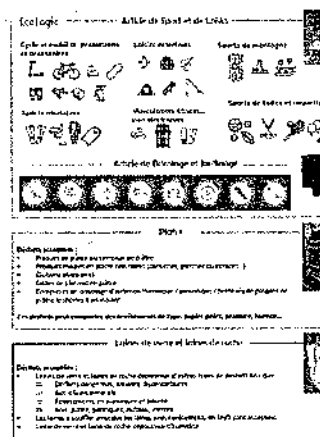
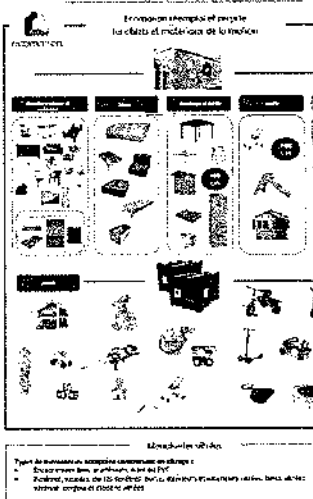
244 factures associées aux dépôts de professionnels pour une recette de 10 555, 75 €.

2.8 La communication

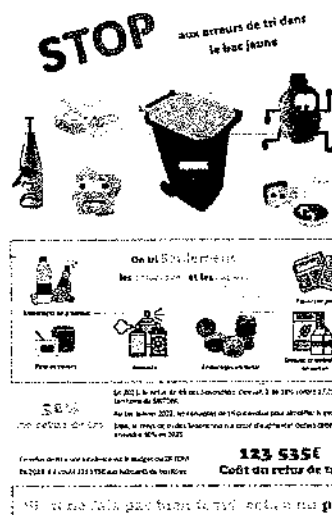
Afin d'améliorer le tri des déchets, la valorisation et la prévention, le SIRTOM informe les usagers via différents canaux de communication :

- Un site internet (www.sirtom-courville.fr)
- Une page Facebook (<https://www.facebook.com/sirtomcourville>)
- Une lettre d'information annuelle à destination de l'ensemble des foyers du SIRTOM
- Des articles pour les journaux communaux

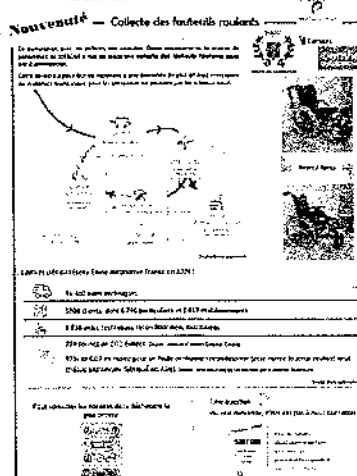
Agrandissement des filières de tri en déchèterie



Pour toute question
n'hésitez pas à nous contacter



Agrandissement des filières de tri en déchèterie



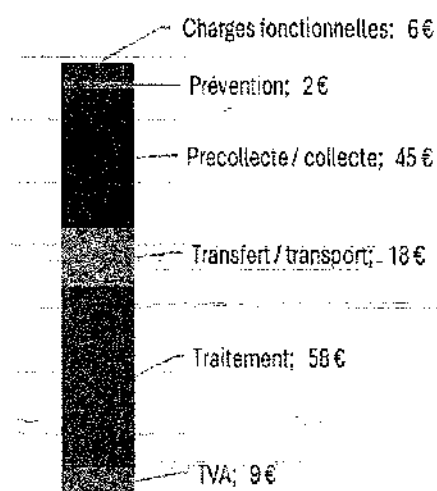
INDICATEURS FINANCIERS

3.1. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

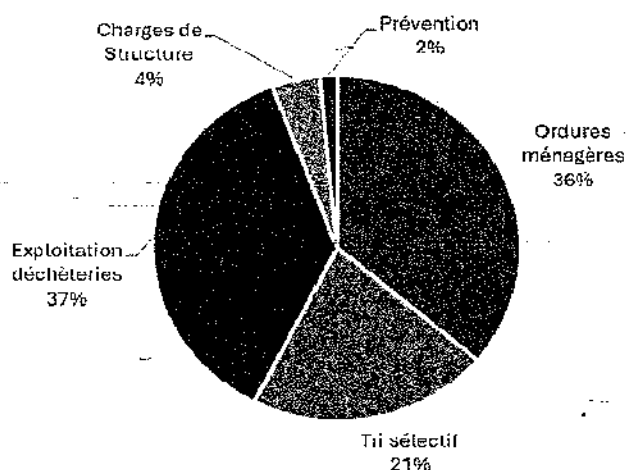
Le montant annuel global des dépenses se répartit de la manière suivante pour 2025 :

	Montant	€/hab
Ordures ménagères	1 463 601,93 €	50 €
Tri sélectif	857 316,21 €	29 €
Exploitation déchèteries	1 487 541,75 €	51 €
Charges de Structure	171 899,25 €	6 €
Prévention	61 434,85 €	2 €
Total	4 041 793,99 €	138 €

Répartition des dépenses par étapes
(€/hab)



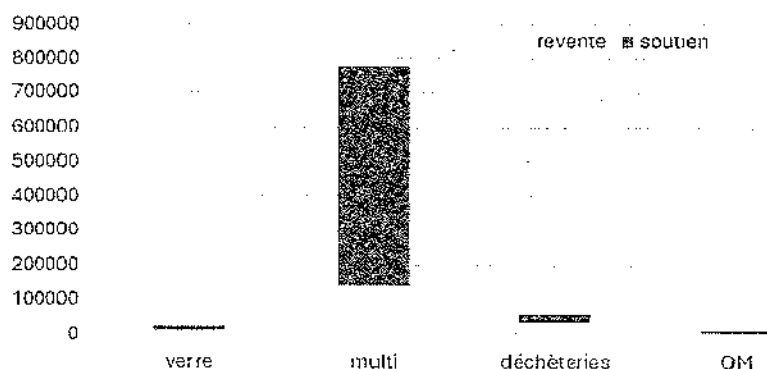
répartition des dépenses par services



Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes suivantes :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3 860 657,06 €
Soutien des éco-organismes	688 138,74 €
Vente de matériaux	184 732,59 €
Redevances et apports en déchèteries	173 008,00 €

répartition des recettes par flux de déchets



Particularité 2025

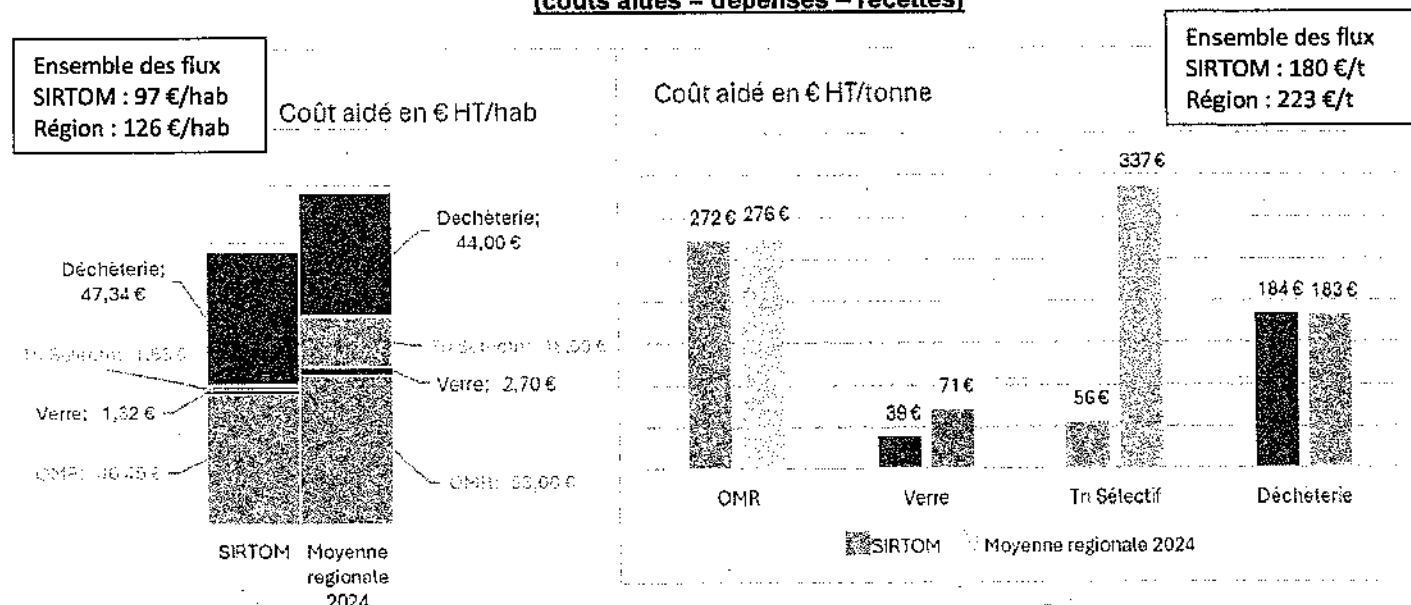
Sur 2025, les soutiens des éco-organismes n'ont été que partiels suite à la mise en place tardive de la plateforme de déclaration (filiale bâtiment et éco-maison) expliquant le faible montant de soutien en déchèteries

3.2. Coût du service selon la méthode Comptacoût:

Depuis 2013, le SIRTOM a mis en place une comptabilité analytique respectant la méthodologie Comptacoût afin de permettre un comparatif des coûts du SIRTOM par rapport à un référentiel édité par l'ADEME.

Cette méthodologie implique un traitement spécifique de certaines écritures comptables afin de permettre une comparaison cohérente.

Comparatif des coûts aidés avec le référentiel comptacoût régional 2024 pour la même typologie d'habitat (coûts aidés = dépenses – recettes)



Les coûts aidés du SIRTOM sont globalement inférieurs aux coûts moyens de la région centre Val de Loir pour la même typologie d'habitat en €/habitant ou en €/tonne sauf pour le flux déchèterie dont les coûts sont supérieurs aux coûts moyens de la région en €/hab comme en €/t. Ainsi, le flux déchèterie représentant 37% des dépenses du SIRTOM et 51 % des tonnages collectés, il est important de travailler sur ce flux pour maîtriser le budget du SIRTOM.

Evolution des coûts du service

€/hab	Tout Flux confondus	OMR	Recyclable (hors verre)	Verre	Déchèteries
2020	92,45	50,73	13,62	1,11	26,99
2021	94,90	50,32	10,80	1,10	32,68
2022	82,26	45,97	2,07	0,65	33,56
2023	102,14	49,06	10,42	0,83	41,82
2024	97,33	46,72	4,19	0,68	45,95
2025	96,75	46,45	1,63	1,32	47,34

€/tonnes	Tout Flux confondus*	OMR	Recyclable (hors verre)	Verre	Déchèteries
2020	176,15	240,19	252,54	30,11	120,79
2021	165,85	237,65	203,84	29,87	120,74
2022	153,08	238,14	35,75	17,64	134,64
2023	190,33	260,47	184,96	23,64	163,00
2024	178,87	250,07	74,04	20,26	171,38
2025	180,84	272,12	38,55	55,67	184,30

* données pondérées en fonction des tonnages de chaque flux

En résumé, suite à l'inflation connu en 2022 avec des répercussions en 2023 lors de la révision des prix des marchés et la chute des prix de revente des matériaux, tous les couts du SIRTOM avaient augmentés fortement. En 2024, ces coûts étaient plus maîtrisés en fonction des flux et des quantités collectées mais repartent à la hausse en 2025 compte tenu du contexte économique.

INDICATEURS DE LA PREVENTION DES DECHETS

Le SIRTOM a signé un premier contrat avec l'ADEME en 2013 afin de mettre en place un plan local de prévention des déchets visant à diminuer la quantité d'OMr pris en charge par le SIRTOM de Courville. Ce contrat fixait des objectifs de réduction via la mise en place de plans d'actions adaptées au territoire du SIRTOM et à sa configuration.

Suite à ce 1^{er} Contrat, le SIRTOM a signé un contrat d'objectif pour les déchets et l'économie circulaire visant à intégrer les activités professionnelles aux actions menées sur le territoire avec la définition de nouveaux objectifs plus ambitieux visant les DMA.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, le SIRTOM ne possède plus de contrat avec l'ADEME pour la mise en place d'actions de prévention. Toutefois, le SIRTOM doit mettre en place un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) qui permettra d'évaluer l'impact des précédents plans visant la réduction des déchets, de mettre en place un nouveau plan d'action adapté aux nouveaux enjeux dont la réduction de l'enfouissement. En effet, actuellement 19% des déchets collectés par le SIRTOM ne bénéficie d'aucune valorisation (encombrants partant en enfouissement). Même si cette proportion est en baisse sur 2025 grâce à la mise en place de nouvelles filière de tri, elle reste très importante.

4.1. Actions menées en faveur de la prévention des déchets

❖ Animations scolaires

En plus de la communication sur la prévention des déchets, le SIRTOM réalise depuis plus de 10 ans des animations pour sensibiliser les futures générations d'adultes aux 5R : Refuser, Réduire, Réutiliser, Rendre à la terre, Recycler. Ces animations se déroulent sous la forme de jeux ludiques.

Les chiffres clés 2025 :

Le SIRTOM a réalisé 55 animations et sensibilisé environ 1100 élèves allant de la petite section au collège.

❖ La Recyclerie Percheronne à Belhomert

Depuis plusieurs années, le SIRTOM est un partenaire de la Recyclerie Percheronne.

En 2025, la Recyclerie a décidé d'effectuer des permanences dans les déchèteries du SIRTOM pour valoriser un maximum d'objets qui auraient dû être rejetés.

Elle a ainsi collecté et valorisé :

<i>De janvier à mai dans deux déchèteries</i>	<i>De mars à mai lors des permanences</i>
5 vélos par semaine	586,7 kg de meubles 582,5 kg de vaisselles, déco... 82,4 kg de livres 48 kg de jouets

Fait marquant 2025

La recyclerie percheronne a cessé son activité au 1^{er} Juin 2025.

4.2. Performance de réduction des déchets

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total OMr (kg/hab/an)	232	217	205	206	206	210	213	193	188	187	187
Total DMA (Kg/hab/an)	634	647	631	630	612	563	646	556	554	580	576

Atteinte des objectifs régionaux du PRPGD*

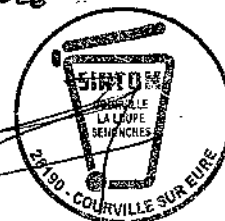
	Situation du SIRTOM					Objectifs du PRPGD	
	Année de référence 2010	2022	2023	2024	2025	2020	2025
réduction des DMA (en kg/hab/an)	724	555	554	580	576	651	615
déchets enfouis (en tonnes)	3232	3370	3373	3518	3223	2262	1616
valorisation matière et organique (déchets non dangereux non inerte)		39%	40%	41%	42%	55%	65%

Le SIRTOM doit concentrer ses actions sur la réduction des déchets en déchèteries et principalement les encombrants, en forte proportion sur le SIRTOM et qui ne donne lieu à aucune valorisation. Malgré la mise en place des nouvelles filières REP en déchèteries (dont les déchets du bâtiment) les performances de valorisation se sont améliorées sans atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PRPGD. Il faudra renforcer à l'orientation des usagers en déchèteries pour un meilleur tri et continuer à déployer de nouvelles filières de valorisation au fur et à mesure de la rénovation des déchèteries (notamment la filière encombrants incinérables).

Approuvé en Comité Syndical du 18/06/2026

Le Président,

Bertrand de LACHEISSERIE



*PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets